CAMPAGNES SOLIDAIRES

Le journal de la Confédération paysanne

N° 384 – juin 2022 – 6 € – ISSN 09834-9181

DOSSIER

Agrivoltaïsme

Des terres à protéger du soleil

La Commission européenne

cède les jachères à l'agriculture productiviste

SOMMAIRE

Vie syndicale

p.4 AG et table ronde, élections législatives et mégabassines

p.5 Se former politiquement et s'organiser pour la suite

p.6 Les maux de la faim

Actualité

p.7 **Stop à l'usine** à poules de Lescout !

p.8 **La sécurité sanitaire** des aliments en danger

p.9 **Le lait bio** sous tension

p.10 **La Commission européenne** cède les jachères à l'agriculture productiviste

p.11 La CR lève le voile

Le Samson du mois

Dossier

Agrivoltaïsme
Des terres à protéger du soleil

Ami·e·s de la Conf'

p.13 **Un pressoir mobile** pour valoriser des variétés fruitières anciennes

Internationales

p.14 **Près de Genève,** sauver les terres des Cherpines

p.15 **Les mensonges** des protéines cultivées en laboratoire

Agriculture paysanne

p.16 **Loir-et-Cher** Les bons fruits du Bel Air

p.17 **Pays basque** « *Je voulais produire ce que j'aime consommer* »

Initiative

p.18 **Deux-Sèvres** Pâti'Bar à la ferme

p.19 **Culture**

Marie Gazeau *Une vie près de la terre*

Éric Chaumillon, Mathieu Duméry et Guillaume Bouzard *La mer contre-attaque*

p.22 **Abonnement**

p.22 **Petites annonces**

La Conf' en action

p.24 **Charivari** pour les terres de Pertuis

Les textes publiés dans *Campagnes solidaires* peuvent être reproduits avec indication d'origine à l'exception de ceux de la rubrique Point de vue qui sont de la responsabilité de leurs auteurs et pour lesquels un accord préalable est requis.
Campagnes solidaires est imprimé sur du papier recyclé

Laurence Marandola,
paysanne en Ariège,
secrétaire nationale

Nourrir le monde

Voici un mois de juin qui rime avec sécheresse pour certain·es, avec élections législatives pour tous les territoires français, mais aussi avec les incessantes attaques contre l'agriculture paysanne partout dans le monde.

Les promoteurs de l'agriculture industrielle ne désarment pas : une agriculture plus écologique ne produirait pas assez pour « nourrir le monde ». La guerre en Ukraine est instrumentalisée pour faire suspendre certaines mesures liées au respect de l'environnement en agriculture, positions plutôt cyniques et aux effets davantage idéologiques que réellement productifs.

Quotidiennement, on entend la question : peut-on satisfaire les besoins alimentaires avec l'agriculture paysanne et/ou l'agroécologie ? Avec une réponse qui semble une évidence…

Mais on pourrait aussi renverser la question : peut-on satisfaire les besoins alimentaires en continuant avec l'agriculture industrielle ?

Jusqu'à présent, l'agriculture productiviste n'a pas permis d'éradiquer la précarité et les crises alimentaires. Elle a aussi des conséquences néfastes pour les paysan·nes (manque de revenu, conditions de travail dégradées, perte de sens du métier…), l'environnement et les consommateurs et consommatrices. Malgré tout, elle reste LA norme. Toujours soutenue financièrement et politiquement, et bien accompagnée par les filières et les marchés dérégulés, il semble qu'elle puisse continuer de produire plus à l'infini, ce qui n'est aucunement le cas.

Face aux aléas climatiques et aux dépendances colossales (aux énergies fossiles, engrais, aliments pour animaux…), le produire plus rencontre de réelles limites, même avec les nouvelles et insistantes propositions d'allègements de règles (de l'utilisation de jachères à celle des OGM).

Les expert·es de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) affirment : « *Ce ne sont pas les réglementations environnementales qui limitent les rendements, mais bien les chocs climatiques, la perte de pollinisateurs ou encore la dégradation des sols.* »

Cela implique de repenser totalement les politiques agricoles actuelles, à commencer par la Pac dont la nouvelle déclinaison du plan stratégique national (PSN) français est en pleine négociation à l'heure d'écrire ces lignes. Mais ce PSN sera malheureusement vraiment trop peu ambitieux pour répondre aux enjeux climatiques, environnementaux et alimentaires.

Malgré les impasses du produire plus et une vision erronée de la crise alimentaire mondiale (due davantage à des questions d'accessibilité aux aliments que d'offre alimentaire insuffisante), les propositions pour remédier à cette crise, brandie comme une menace, ne se sont pas fait attendre.

L'une des plus caricaturales est celle du patron de Syngenta, multinationale agrochimique, qui a appelé à abandonner l'agriculture biologique [1]. D'après lui, « *la bio nuit au climat et favorise la consommation de terres* » car elle nécessiterait un labour important, pratique émettrice de CO_2, ainsi que de plus grandes surfaces. Cette affirmation est mise à mal par de nombreuses études qui montrent que l'agriculture sans pesticides pourrait vraiment nourrir le monde. À l'inverse, l'agriculture conventionnelle, à grand renfort d'intrants et d'engrais azotés, met en péril le climat.

Mais les attaques les plus violentes sont peut-être celles que nous entendons au quotidien, relayées par les médias et certains politiques pour qui l'agriculture paysanne est passée d'une alternative sympathique à un système de production dangereux parce qu'il ne pourrait pas nourrir le monde !

Alors une fois encore, nous réaffirmons que l'agriculture industrielle n'a pas vaincu la faim dans le monde jusqu'à présent et qu'accélérer dans cette même voie ne le permettra pas non plus dans le futur. En revanche, l'agriculture paysanne peut sans aucun doute jouer un rôle majeur dans les défis que nous affrontons aux niveaux climatique et alimentaire. Pour cela, les soutiens et politiques adaptées pour accompagner les paysan·nes, plutôt que les attaques incessantes, sont indispensables. ■

(1) Entretien au journal suisse *NZZ*, 8 mai.

Mensuel édité par
l'association Média Pays
104, rue Robespierre
93170 Bagnolet
Tél. : 01 43 62 82 82 – fax : 01 43 62 80 03
campsol@confederationpaysanne.fr
confederationpaysanne.fr
facebook.com/confederationpaysanne
Twitter : @ConfPaysanne

Abonnements : 01 43 62 82 82
abocs@confederationpaysanne.fr
Directeur de la publication :
Nicolas Girod
Rédaction :
Benoît Ducasse
et Sophie Chapelle
Secrétariat de rédaction :
Benoît Ducasse

Comité de publication :
Andréa Blanchin, Céline Berthier, Christian Boisgontier, Michel Curade, Marc Dhenin, Florine Hamelin, Véronique Léon, Jean-Claude Moreau, Michèle Roux, Geneviève Savigny
Diffusion : Anne Burth
et Jean-Pierre Edin

Dessins : Samson et Rodho
Maquette : Julia Klag et Pierre Rauzy
Impression : Chevillon
26, boulevard Kennedy
BP 136 – 89101 Sens Cedex
CPPAP n° 1126 G 88580
N° 384 – juin 2022
Dépôt légal : à parution
Bouclage : 25 mai 2022

AG et table ronde

La Confédération paysanne a tenu son assemblée générale les 4 et 5 mai, à Paris. L'AG est une étape statutaire entre deux congrès bisannuels.

Le second jour s'est tenue une table ronde du collectif Plus Jamais ça, fondé en 2020 par quatre syndicats (CGT, FSU, Solidaires et la Confédération paysanne) et quatre ONG (Greenpeace, Oxfam, Attac et les Amis de la Terre). L'occasion de faire le point sur cette dynamique, les actions [1] et les publications communes [2].

À la table ronde participaient Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, Murielle Guilbert, co-déléguée générale de Solidaires, Jean-François Julliard, directeur général de Greenpeace France, Elyne Etienne, chargée de mission « agriculture » des Amis de la Terre, et Nicolas Girod, porte-parole national de la Confédération paysanne.

Sans nier les divergences pouvant exister entre les uns et les autres, tout le monde s'accorde à vouloir – et devoir – construire collectivement un autre modèle de société. Entendu parmi les propos tenus : « *sortir de son couloir* », « *élargir nos audiences* », « *échanger expertises et pratiques* », « *trouver de nouvelles façons de s'adresser au public, de nouvelles façons de faire* » pour « *conjuguer droits sociaux et combats écolos* ». Un travail « *énergisant* », en conclusion d'une des participantes. ■

(1) La plus récente étant l'appel commun à participer aux manifestations du 1er mai, « *pour défendre nos droits et rappeler l'urgence de construire un monde socialement et écologiquement juste* ».
(2) Dont Propositions pour un plan de rupture et Pas d'emploi sur une planète morte, à lire et télécharger sur : plus-jamais.org

Élections législatives

(communiqué de presse du 12/5)

Lors de la campagne présidentielle, la Confédération paysanne avait appelé à rompre avec les politiques libérales qui font disparaître et s'appauvrir les paysan·nes depuis des décennies. Le triptyque « robotique-numérique-génétique » qui sera la boussole agricole du nouveau quinquennat d'Emmanuel Macron rendra les paysan.nes encore plus dépendant·es de l'agro-industrie.

Au vu de la situation exceptionnelle – urgence agricole et alimentaire, climatique, démocratique et sociale – le syndicat apporte son soutien, pour les élections législatives de juin, à la démarche de large rassemblement de la gauche au sein de la Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale (NUPES), la plus à même d'offrir des perspectives de nouveaux droits sociaux et paysans et de mettre en œuvre la transition agroécologique. ■

Vers la fin des mégabassines !

Une procédure judiciaire avait été lancée contre le porte-parole de la Confédération paysanne, suite à la plainte de Thierry Bouret [1], bénéficiaire de la bassine de Cram-Chaban (Charente-Maritime), contre laquelle la Confédération paysanne avait manifesté le 6 novembre. Bien que le vol d'un morceau de pompe ait été qualifié, Nicolas Girod a été dispensé de peine et le préjudice moral a été ramené à l'euro symbolique. Ce démontage est donc bien reconnu comme une action syndicale légitime.

En parallèle, cette bassine de Cram-Chaban et les quatre autres du bassin du Mignon ont une nouvelle fois été jugées illégales par la cour administrative d'appel de Bordeaux. Le 17 mai, la cour a annulé l'arrêté préfectoral d'autorisation de création de ces cinq bassines. Elle a estimé que les éléments complémentaires apportés par leurs promoteurs étaient toujours défaillants pour assurer que ces bassines avaient un impact limité sur le milieu.

Ces deux décisions légitiment les actions syndicales contre ces mégabassines. ■

(1) Mégabassines : l'agri-manager qui s'accapare un million de m³ d'eau : urlz.fr/ijMN

La Conf' a dit

Tous les communiqués de presse publiés nationalement par la Confédération paysanne sont à lire sur le site :
confederationpaysanne.fr
(rubrique : Presse)

Se former politiquement et s'organiser pour la suite

Après la Haute-Vienne en 2020, puis le Pays basque en 2021, une nouvelle rencontre nationale des groupes « jeunes » de la Confédération paysanne s'est déroulée les 18, 19 et 20 mars, en Alsace.

Notre point de départ a été l'envie d'affiner notre rôle et de continuer à nous définir collectivement. Les groupes « jeunes » de la Confédération paysanne ont essaimé ces dernières années dans plusieurs départements. Parmi les participant·es à la rencontre en Alsace, nous retrouvions une grande diversité de situations : des installé·es récemment, mais aussi de nombreux porteurs et porteuses de projets, non encore adhérent·es du syndicat par définition. Certain·es se sont déplacé·es en tant que représentant·es de groupes déjà constitués, d'autres seul·es mais avec la volonté de monter un groupe dans leur département.

Parmi les actions des groupes existants, la mise en place de temps conviviaux réguliers, hors du champ politique institutionnel, est très appréciée. Tout comme l'organisation d'actions directes symboliques, pour donner du sens à l'implication collective et concrétiser la définition du modèle agricole et social qui nous rassemble. C'est aussi réapprendre ensemble le syndicalisme comme moyen de lutte pour sortir des postures individualistes dans lequel le système capitaliste essaye de nous enfermer.

Ces espaces inclusifs et émancipateurs permettent d'intégrer à notre rythme la vie syndicale. Ce sont des lieux privilégiés de recrutement. En ce sens, les groupes « jeunes » nous semblent être un moyen de se saisir du renouvellement futur de nos responsables locaux. Il en va de la vie de notre organisation, et donc de la défense des paysannes et des paysans.

Pendant ces deux jours, nous avons travaillé sur nos stratégies de lutte et sur la place de la radicalité dans le syndicat, en lien direct avec le vote du dernier congrès [1] et les débats au comité national. Le groupe « jeunes » national avait, en février, porté un texte sur le sujet, avec comme objectif de faire avancer ces questions qui bousculent nos imaginaires et nos cultures politiques. Nous avons discuté de la nécessaire évolution de nos modalités d'action et de nos partenaires de lutte face aux urgences auxquelles fait face notre génération. Avec l'envie, notamment, de se saisir des interrogations nouvelles qu'apportent sur la table paysanne les alliances syndicales et citoyennes.

À l'issue de ces journées intenses, notre priorité est de poursuivre l'essaimage sur les territoires, avec dans nos têtes l'objectif d'un groupe « jeunes » par département. Pour faciliter l'émergence de nouvelles dynamiques, nous avons créé un groupe de suivi national se réunissant par téléphone une fois par mois. Nous travaillons la communication, notre organisation interne et externe afin d'accroître notre visibilité. Cet article y contribuera et, nous l'espérons, sera le premier d'une longue série.

Au sein du groupe « jeunes » national s'est imposée naturellement la volonté de poursuivre la formation syndicale et politique dans les groupes déjà existants, pour acquérir des outils de lutte, s'approprier le plaidoyer et contribuer aux débats qui animent le syndicat. Pour cela, il n'y a pas mille solutions : nous avons besoin de nous réunir, de nous former ensemble et de continuer de nous rencontrer dans la réflexion, mais aussi dans l'action. Si tu es intéressé·e pour rencontrer les jeunes paysan·nes de ton territoire et te former à la dynamique syndicale, les groupes « jeunes » sont là pour ça ! Pour savoir si un groupe existe dans ton département, t'en rapprocher ou en créer un, nous contacter : **jeunes@confederationpaysanne.fr**

Paloma Cuevas, Amélie Ségard et **Samuel Bodin**

(1) À Velanes (Isère), en juin 2021

Installation Reconnaissance des structures alternatives d'accompagnement

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a rendu en avril son rapport d'évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation agricole. Ce rapport salue l'importance des structures dites alternatives d'accompagnement à la création d'activité. Ces structures – dont la Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural (Fadear) [1] – sont enfin pleinement reconnues pour leurs compétences et leur professionnalisme.

Leur travail est bien adapté à l'évolution sociologique des porteuses et porteurs de projets d'installation agricole. Mais il faut désormais que les soutiens financiers publics à ces structures soient à la hauteur des enjeux : la baisse de ces aides, année après année, est inadmissible alors qu'une ferme sur deux ne trouve pas repreneur ou repreneuse. Les financements du programme pour l'accompagnement à l'installation et la transmission en agriculture (AITA) doivent aussi être mieux répartis en faveur des structures locales (Adear) qui accompagnent près d'un tiers des futur·es installé·es chaque année.

Il est également nécessaire d'assurer à ces structures de pouvoir travailler sereinement à l'amélioration continue de leurs accompagnements. Pour cela, le montant du Compte d'affectation spécial au développement agricole et rural (CasDAR), de 130 000 euros par an alloué à la Fadear, est largement insuffisant.

Sans oublier que la dotation jeune agriculteur (DJA) ne finance qu'un tiers des installations et que ce soutien doit être repensé.

(communiqué du 28/3)

(1) agriculturepaysanne.org

Bifurquer

C'était le 30 avril, lors de la remise des diplômes à l'école Agro Paris Tech. Huit étudiant·es y ont fait part de leur évaluation très mordante du monde vers lequel leur formation d'ingénieur·e agronome voulait les emmener. Défiant l'autosatisfaction de l'école qui assure former les « talents d'une planète soutenable », ils et elles entendent bifurquer.

Pourquoi bifurquer ? Entre autres parce qu'il n'y a pas « *besoin de toutes les agricultures* » puisque « *l'agro-industrie mène une guerre au vivant et à la paysannerie sur toute la terre.* »

L'école, par le tri des interventions en son sein, peut être facteur de normalisation, de mise au pas de l'esprit critique. Et l'école voudrait donner une vision de complémentarité de ces agricultures-là quand ces jeunes relèvent des contradictions, des oppositions et des luttes inégales.

Dans un deuxième temps, ils et elles se sont adressé à leurs camarades, « *à ceux et celles qui doutent* ». Le plus grand mérite de leur intervention est sûrement d'avoir partagé ce qui fait justement la noblesse de leur expérience : « *Nous avons douté et nous doutons parfois encore. Mais nous refusons de servir ce système et avons décidé de chercher d'autres voies, de construire nos propres chemins.* »

Et enfin : « *Ne perdons pas notre temps (…) N'attendez pas le 12e rapport du Giec qui démontrera que les États et les multinationales n'ont jamais fait qu'aggraver les problèmes et qui placera ses derniers espoirs dans les révoltes populaires (…) À vous de trouver vos manières de bifurquer !* »

Chaleureuse ovation de leurs camarades : leurs mots ont tapé juste.

La vidéo : urlz.fr/iiP1

Les maux de la faim

Le 5 mai, dans la foulée de la tenue de son assemblée générale (cf. p. 4), la Confédération paysanne s'est rendue dans le quartier d'affaires de la Défense, aux portes de Paris, pour pointer du doigt les maux de la faim : spéculation, libre-échange et agrocarburants.

Une cinquantaine de paysan·nes a ainsi manifesté devant le siège de Cargill, numéro un mondial du négoce international des matières premières agricoles. Cette multinationale, opaque et surpuissante, dont le chiffre d'affaires atteint les 130 milliards de dollars, profite du laisser-faire néolibéral sur les marchés mondialisés. Aucune souveraineté alimentaire n'est possible avec ces règles du libre-échange, dont Cargill est un des emblèmes.

Après le pétrole, le maïs et le soja sont les principales matières premières négociées en bourse. Quatre entreprises détiennent plus de 75 % de ce négoce et de celui des céréales : Archer Daniel Midlands, Bunge, Louis Dreyfus, et donc Cargill.

Avec l'invasion de l'Ukraine par les armées russes, les prix du blé et du maïs (dont les deux pays sont les principaux exportateurs mondiaux) ont explosé. Dès les premiers jours de la guerre, le cours du blé est passé de 280 à plus de 400 euros la tonne.

Or, les stocks existent ! Du point de vue de la disponibilité physique, il n'y a pas aujourd'hui de pénurie [1]. Mais la spéculation et les règles libérales du commerce mènent la danse et font monter les prix. En affolant les cours mondiaux, Cargill et ses concurrents dans la course sans fin aux profits participent à affamer les populations du jour au lendemain. Il en va de même pour les éleveurs et éleveuses, pris à la gorge par l'augmentation brutale du coût de l'alimentation animale. La volatilité des prix n'est pourtant pas une fatalité.

(1) Même si la production mondiale de blé tendre pourrait nettement baisser en 2022-2023 à cause de la guerre en Ukraine, elle est quand même attendue à 746 millions de tonnes, selon le Conseil international des céréales, tandis que la demande atteindrait 750,5 millions de tonnes, principalement pour les utilisations humaines. Soit un déficit global en fin de campagne équivalant à 0,5 % de la production.

Situation absurde

En se posant deux secondes, on comprend vite l'absurdité de cette spéculation débridée car, dans le monde, près de 85 % de tous les aliments sont consommés localement, principalement produits par l'agriculture paysanne. Pourtant, le commerce mondial a une influence décisive sur les prix des marchés.

La Confédération paysanne a également dénoncé le détournement des productions alimentaires à des fins énergétiques. En France, 800 000 hectares sont aujourd'hui détournés de leur vocation alimentaire pour la production de d'agrocarburants.

C'est pourquoi la Confédération paysanne porte trois revendications fondamentales :

- L'arrêt de la spéculation sur l'alimentation.
- La régulation des marchés (stocks publics, transparence des stocks, protection économique des paysan·nes et des marchés intérieurs, contrôle des prix des biens essentiels…).
- L'arrêt de la production d'agrocarburants, qui contribue à la hausse des cours alimentaires et aux émeutes de la faim. ■

Stop à l'usine à poules de Lescout !

À Lescout, dans le Tarn, l'opposition contre l'extension d'un poulailler industriel ne faiblit pas. La ferme-usine « élève » actuellement 150 000 poules pondeuses et un nouveau bâtiment en projet permettrait d'en recevoir 30 000 supplémentaires.

Nouvelle manifestation, le 26 avril, devant la ferme-usine de Lescout. Accompagné·es par une dizaine de tracteurs, les manifestant·es protestent contre la construction d'un 5e bâtiment pour 30 000 poules supplémentaires : défilé depuis le village, blocage de l'entrée de la ferme-usine, circulation alternée des véhicules et tractage, prises de paroles, dont celle de Nicolas Girod, porte-parole national de la Confédération paysanne.

Le permis de construire fait l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal, pas encore jugé sur le fond. L'ARS [1] avait pourtant donné un avis défavorable « *par application du principe de précaution, et au titre de la protection de la santé publique* ». Le Collectif de Lescout [2], dont fait partie la Conf' du Tarn, demande un moratoire sur l'extension tant que l'impact de la ferme-usine sur la qualité de l'air et la santé des riverain·es n'est pas évalué. Mais les analyses de la qualité de l'air, promises par la préfecture depuis plus de 4 ans, ne commenceront pas avant l'automne. Et il faudra attendre l'automne 2023 pour la mise à jour de la note d'analyse épidémiologique de Santé Publique France. La préfecture se hâte avec lenteur… Et, à Lescout, le principe de précaution ne s'applique pas.

L'arnaque du plein air industriel

La ferme-usine, de son côté, tient un discours vertueux d'adaptation aux besoins des consommateurs. Ceux-ci boudent les œufs de poules en cage, on passe donc au « plein air ». Ou plutôt par l'arnaque du plein air industriel : moins de 10 % des poules sortent effectivement du bâtiment, quelques heures par jour, pendant la moitié de leur vie… quand les mesures de claustration ne les confinent pas à l'intérieur. Le consommateur ou la consommatrice, abusé·e par les belles photos de poules picorant dans l'herbe, croit faire un achat responsable.

L'industriel ne dispose pas des surfaces de parcours nécessaires au regard du nombre d'animaux. Interpellés par le Collectif, les services de l'État assurent que « *toutes les règles sont respectées* »… tout en reconnaissant que la visite de la répression des fraudes sur le terrain n'a pu se faire, compte tenu du contexte sanitaire et des mesures de claustration [3].

L'arrêté d'ICPE [4] de 2009 qui n'autorise à Lescout que l'élevage de poules en cage aurait dû être modifié. Le Collectif soutient que le passage au plein air constitue une modification substantielle qui induit une nouvelle procédure, avec étude d'impact, enquête publique, etc. Deux cabinets d'avocats planchent sur la question, ce qui a contraint les services de l'État à réexaminer la nature de la modification ; les résultats sont attendus pour l'automne.

Notre détermination ne faiblit pas. De nouvelles organisations rejoignent sans cesse le Collectif. Et la médiatisation donne à notre lutte une dimension nationale. D'autres actions sont envisagées à l'automne. ■

Jean-Luc Hervé, porte-parole de la Confédération paysanne du Tarn

(1) Agence régionale de santé
(2) Sur Facebook : urlz.fr/imuy
(3) Relatives au risque de grippe aviaire, ces derniers mois.
(4) Installations classées protection de l'environnement.

ÉCOBRÈVES

Fantasme agronomique

L'idée : permettre aux principales céréales de capter l'azote de l'air comme le font les légumineuses, et limiter ainsi l'usage d'engrais azotés. Des chercheurs et chercheuses de 4 universités, dont Oxford et Cambridge, ont combiné un orge et une bactérie : le génome de l'orge a été manipulé pour lui faire produire une molécule qui stimule la bactérie présente dans les racines de la plante afin de lui faire capter l'azote de l'air. L'association ne devrait être bénéfique qu'à la plante d'intérêt, pas aux « mauvaises herbes » autour. C'est bien ce qui a été observé, selon un article paru dans *Le Monde* le 19 avril, qui précise que le chemin sera encore long du labo au champ.

OGM clandestins

Début mai, l'équipe d'Inf'OGM a fait part de sa découverte : lors du tournage d'une émission consacrée aux agrocarburants (attendue sur France 5), « *nous avons récolté des plants de colza qui poussaient le long des routes, près du port de Rouen. Ces repousses se sont avérées être majoritairement transgéniques. Ce colza, résistant à un herbicide, a été importé en France par bateau. Des graines se sont « échappées » lors du déchargement. Les agrocarburants français sont donc, en partie, issus de colza transgénique importé, lequel se dissémine illégalement sur le territoire* ». L'article complet : urlz.fr/i9s3

Inique

Frappe lourde : le 11 mai, le tribunal correctionnel de Toulouse a condamné 3 faucheurs volontaires d'OGM à une amende de 458 000 euros et à trois mois de prison avec sursis. Le procès, du moins son simulacre selon les faucheurs, s'était tenu le 30 mars. En 2017, les condamnés avaient participé à la neutralisation de cinq parcelles de tournesol expérimental près de Toulouse. L'expérimentation était conduite par Arvalis. Les faucheurs et faucheuses avaient justifié leur action par « *la certitude qu'une ou plusieurs variétés rendues tolérantes aux herbicides (VRTH) y [étaient] cultivées* », lesquelles « *sont des OGM* ». La suite en appel, dans quelques mois.

ÉCOBRÈVES

Amazon

Saucisson de Savoie, comté, carré d'agneau… La « boutique des producteurs », créée par Amazon en 2018, réunit aujourd'hui plus de 400 producteurs et productrices qui vendent sur la plateforme 13 000 produits alimentaires et boissons. Ils et elles payent pour cela un abonnement mensuel de 39 euros et une commission de 8 à 15 % est perçue sur chaque produit vendu. Les producteurs et productrices peuvent passer par les services d'Amazon pour l'expédition de leurs produits ou les expédier eux-mêmes. Le monstre est bien dans la place.

Pour rappel, notre dossier sur Amazon : urlz.fr/ij1H

Victoire

Après presque 3 ans de luttes, Chapelle-Darblay, dernier site français de fabrication de papier journal et d'emballage 100 % recyclé, est sauvé de la délocalisation. Le 10 mai, la métropole de Rouen, qui avait préempté le site et les machines, a signé l'acte de vente à un consortium d'industriels, Fibre Excellence et Véolia. La production va pouvoir redémarrer. C'est une victoire pour les salarié·es et le collectif Plus jamais ça – dont est membre la Confédération paysanne – qui se sont associés à cette occasion. « *Les luttes sociales et écologiques menées collectivement peuvent payer* », a déclaré l'association Attac, autre membre du collectif, dans un communiqué publié le 12 mai : urlz.fr/ifDl.

Agrocarburants

« *Fabriquer des biocarburants à partir de blé, de colza et de maïs, ce n'est pas durable* », a déclaré, le 2 mai, le ministre allemand de l'Agriculture, Cem Özdemir. « *La place des aliments est d'abord dans nos assiettes, pas dans nos réservoirs, surtout quand il y a de plus en plus de gens qui meurent de faim sur cette planète.* » Quelques jours plus tôt, la ministre de l'Environnement, Steffi Lemke, annonçait qu'elle souhaitait « *continuer de réduire la part de biocarburants issus de cultures vivrières et fourragères* ». Un positionnement très différent de celui du gouvernement français.

NB : La plupart de nos écobrèves ont pour source les informations fournies par les agences Agra et Contexte.

La sécurité sanitaire des aliments en danger

Les contrôles de sécurité alimentaire de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) vont être abandonnés au ministère de l'Agriculture. Traduction et alerte du syndicat Solidaires de la DGCCRF.

Source : communiqué (12 mai) de Solidaires CCRF et SCL

Le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, a fait plaisir à l'industrie agroalimentaire, alors que l'émotion des scandales Buitoni et Kinder n'est pas retombée [1]. Les missions de la DGCCRF sont variées, et recouvrent notamment le contrôle des produits alimentaires, à la production comme à la distribution. Ce sont ses enquêtrices et enquêteurs qui ont mené ou mènent encore des investigations, notamment dans les dossiers Buitoni et Kinder, mais aussi dans ceux de la viande de cheval trouvée dans des lasagnes au bœuf de Findus et Picard, des laits infantiles Lactalis contaminés par la salmonelle, des aliments contaminés à l'oxyde d'éthylène (cancérogène) découverts en 2021…

Enfin, c'étaient ses missions : ce 11 mai, par courriel aux personnels, sans concertation préalable, la directrice générale a informé les agent·es de « *la création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments par le transfert de compétences du ministère de l'économie, des finances et de la relance vers le ministère de l'agriculture et de l'alimentation* ». La Direction générale de l'Alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture devrait récupérer, au 1er janvier 2023, l'ensemble des contrôles liés à la sécurité sanitaire des aliments.

Cette décision ne tient pas compte d'un élément décisif concernant les infractions en matière de sécurité de l'alimentation : si des fraudes sont commises, c'est bien parce qu'elles génèrent des profits financiers, et l'expertise des agent·es de la DGCCRF ne se bornant pas à la seule question sanitaire, leur retirer ces missions est impensable. De plus, il est de notoriété publique que le ministère de l'Agriculture entretient des liens privilégiés avec les lobbys de l'agroalimentaire : on peut s'interroger sur les conflits d'intérêts que ce transfert sous-tend.

(1) 2 morts et 56 cas graves de salmonellose suite à la consommation, en février-mars, de pizzas Buitoni fabriquées à Caudry (Nord). Plus de 150 cas de salmonellose recensés dans le monde, depuis le début de l'année, parmi les personnes ayant consommé des Kinder (Ferrero) fabriqués en Belgique.

Casse d'un service public

Bref, l'une des toutes dernières décisions politiques de MM. Castex, Le Maire et Denormandie aura été de casser le service public de la sécurité sanitaire des aliments, en dehors de tout débat public. Pire, cette décision ouvre la porte à un vieux serpent de mer : l'externalisation des missions de contrôle en hygiène alimentaire à la distribution : restaurants, charcuteries, boucheries et boulangeries, dont celles des grandes surfaces… Des contrôles payants, exercés par des entreprises à but lucratif, employant des personnels parfois précarisés, et non plus par des personnels indépendants. Idem pour les analyses en laboratoire, exercées jusque-là par le Service Commun des Laboratoires (SCL) de Bercy, désormais fortement menacé.

Et la protection des consommatrices et consommateurs dans tout ça ? Les crises alimentaires se suivent, sans réaction de gouvernements qui préfèrent le mot de compétitivité à celui de sécurité et se satisfont du sacrifice d'un bouc émissaire administratif plutôt que pointer du doigt les industriels défaillants. ■

Une police sanitaire déroutée et désarmée

Le 13 mai, c'est la CFDT Spagri (personnels du ministère de l'Agriculture) qui a déploré « *une réorganisation décidée dans un objectif budgétaire sans prendre en compte les agents* ». Le syndicat assure ne pas avoir reçu d'informations « officielles » de la part de son ministère, rappelant que « *le ministre a toujours soutenu que le transfert de missions vers le ministère de l'Agriculture ne pouvait pas se faire sans transfert des moyens* ». Or, sur les 180 agent·es que réclame la DGAL du ministère pour assurer ces nouvelles missions, seul·es 60 leur seraient transféré·es de la DGCCRF.

Le lait bio sous tension

La collecte de lait de vache bio continue de progresser (+5 % en début d'année, après les +11 % en 2020 et 2021), mais la demande augmente bien moins vite. Cela se répercute depuis près d'un an par une baisse des prix payés aux producteurs et productrices par Biolait (qui collecte un tiers des volumes de la filière).

Voilà 30 ans que j'élève avec fierté des vaches laitières. Pendant 20 ans, j'ai livré du lait conventionnel sans aucune augmentation du prix de vente, alors que les charges connaissaient une inflation.

Depuis 10 ans, j'adhère au cahier des charges de l'agriculture bio. Jusqu'en 2020, j'ai eu le sentiment d'être reconnu, valorisé et bien rémunéré grâce à cette conversion.

Puis, de nouveau la spirale de l'inadaptation de l'offre à la demande, qui entraîne une baisse du prix du lait alors que les charges, même s'il y en a moins, progressent.

Lorsque je cherche à comprendre pourquoi nous en sommes là, la colère n'est pas loin.

Alors que les consommatrices et consommateurs ont été très nombreux à acheter bio et à vouloir un environnement plus sain, soudainement les ventes de nos produits stagnent, voire régressent. Nous sommes toutes et tous influençables par la pub, la mise en rayon et le prix. Et, bien que nous le sachions, nous avons laissé le champ libre à tous les nouveaux logos (souvent bidon) sur le « consommer local », le « sans OGM », le « plus riche en ceci ou cela », le « végétal plutôt que l'animal » et, cerise sur le gâteau, après le « raisonné » apparaît le HVE !

Le client ou la cliente, sensible aux enjeux environnementaux et à la rémunération du producteur, pense donc être cohérent·e en faisant l'effort de payer un peu plus cher, même « si ce n'est pas tout à fait bio ». Il faut reconnaître que les produits étiquetés bio sont parfois bien chers. Mais ce n'est pas une fatalité.

D'une part, la grande distribution se gave sur notre dos avec des marges insensées. D'autre part, les politiques publiques nous ont abandonné·es au milieu du gué. Derrière des discours bienveillants sur l'intérêt d'une alimentation plus saine, sur la nécessité de diminuer l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques, les actions vont à l'inverse.

On nous a ainsi sucré la prime au maintien. Pourtant, je continue d'effectuer nombre de travaux autour des haies, des cours d'eau… ce qui n'est pas répercuté dans le prix de vente.

On parle aussi, depuis des années, d'imposer une part de produits bio dans la restauration collective. Mais la loi Egalim est mal ficelée : si elle vise les 20 % de bio dans les cantines publiques à partir du 1er janvier 2022, elle ne prend pas en compte la part de produits végétaux ou animaux. C'est pourquoi on va plus facilement trouver des oranges, avocats ou bananes que des yaourts, du fromage ou une blanquette de veau dans le menu des cantines.

Réflexion collective

Il nous appartient de réfléchir collectivement à la gestion de cette situation.

Depuis plus de deux ans, les prévisionnistes se sont trompés. Ils ont sous-estimé l'augmentation de la production de lait biologique et surestimé sa consommation [1].

Tandis que chez Biolait, dès 2020, on a pris conscience du risque de voir le prix producteur baisser s'il n'y avait pas de maîtrise de la production [2], les autres opérateurs, coopératives en tête, ont déclassé de 18 à 30 % de lait bio en conventionnel dans la plus grande discrétion, repoussant ainsi les prises de décisions qui s'imposaient.

Comme en 2009 et en 2016, les mêmes qui avaient organisé la surproduction de lait conventionnel ont refusé d'anticiper en espérant grignoter des parts de marché sur les concurrents. Et une fois encore, ce sont les producteurs et productrices qui vont servir de variable d'ajustement, par leur nombre et leur rémunération.

Le contexte haussier du coût de l'énergie et des intrants doit nous conforter dans la poursuite de systèmes plus autonomes, même avec des volumes produits inférieurs.

L'échec des laiteries privées et coopératives à rémunérer correctement les livreurs doit nous inciter à pousser plus loin notre capacité à nous organiser en organisation de producteurs, afin de rester maître de notre destin. ■

Jean-François Guitton, paysan en Loire-Atlantique

(1) Le surplus de production de lait bio a été estimé à 250 millions de litres en 2021 (source : *Les Échos*).
(2) Les quotas laitiers qui encadraient la production en Europe ont été supprimés le 31 mars 2015.

ÉCOBRÈVES

Sécheresse

Alors que des températures étaient en France jusqu'à 9 °C supérieures aux normales de saison, la sécheresse se manifestait déjà en mai. Dès avril, les ministres de l'Agriculture et de la Transition écologique « *ont décidé d'augmenter en 2022 de 100 millions d'euros le plafond de dépenses des Agences de l'eau* ». Objectif : accompagner les filières agricoles dans leur stratégie d'adaptation, soutenir les collectivités territoriales dans la lutte contre les fuites dans les réseaux, ou encore accélérer la désimperméabilisation urbaine pour traverser « *une période plus sèche et chaude que la normale* ». Mais l'exception semble de plus en plus devenir la normale.

Chèque alimentaire

Le Secours catholique, l'association Vrac (Vers un réseau d'achat commun) et le réseau Cocagne craignent que le « chèque alimentaire », prévu par la loi climat et résilience et relancé par Emmanuel Macron en campagne, ne soit qu'un « *gadget* ». Les sommes évoquées, de 30 à 50 euros par mois et par bénéficiaire, parlent d'elles-mêmes. Les associations craignent en outre que le dispositif soit financé au prix d'un transfert de subventions existantes. Ainsi, le réseau Cocagne, qui va perdre 300 000 euros de subvention publique pour ses « paniers solidaires », a indiqué que le gouvernement avait justifié cette mesure par le futur déploiement des chèques. On est loin de la Sécurité sociale de l'alimentation.

Sale gaz

Pour réduire sa dépendance au gaz russe, Engie va importer du gaz de schiste américain à partir de 2026. Le contrat avec la firme NextDecade prévoit 1,75 million de tonnes de gaz naturel liquéfié (GNL) par an. Ce gaz de schiste, issu de la fracturation hydraulique, méthode d'extraction que la Confédération paysanne a combattu en réseau et avec succès en France, transitera par le terminal texan Rio Grande LNG, un mégaprojet contesté pour les menaces qu'il fait peser sur les communautés autochtones et sur la réserve naturelle au sein de laquelle il est en cours de construction.

ÉCOBRÈVES

Guerre et dépendances

Solagro propose ses solutions face à la guerre en Ukraine. Le 27 avril, l'association a mis en ligne trois notes avec ses « *pistes de réflexion* ». Pour le blé, elle encourage à augmenter de quelques quintaux à l'hectare les rendements dans les pays les moins productifs, plutôt qu'à produire plus dans ceux où les rendements sont déjà très élevés, tels la France : « *Les quelques quintaux gagnés au prix soit d'une consommation significativement accrue d'intrants, soit de la destruction d'infrastructures agroécologiques, ne sont pas de nature à changer la donne à l'échelle mondiale* », Solagro promeut aussi la substitution d'une partie des besoins en protéines animales par des protéines végétales et la promotion des systèmes herbagers.

La fiche sur le blé : urlz.fr/i6Zw

Guerre, climat et dépendances

Le cabinet d'études et de conseil indépendant Carbone 4 a publié fin avril un article par lequel il appelle à un « *virage du système alimentaire* » français alliant autonomie des productions, sobriété énergétique et bas carbone. Il s'appuie sur l'exemple de trois productions : tomate, poulet et grandes cultures. Il rappelle ainsi le poids des serres chauffées dans la production de tomates, le gaz naturel représentant 77 % de l'énergie utilisée pour cela. Il souligne ensuite la part importante de protéines importées pour l'alimentation animale : « *Les tourteaux que consomment nos poulets sont très peu de France pour le tournesol (31 %) ou pas du tout de France pour le soja (1 %).* » Enfin, pour les grandes cultures, Carbone 4 rappelle que la France couvre « seulement » un tiers de ses besoins en azote, le reste venant d'ailleurs en Europe, d'Égypte ou de Russie.

La publication : urlz.fr/i708

Faim

Selon un rapport publié le 4 mai par le Réseau mondial contre les crises alimentaires – qui réunit notamment la FAO, l'UE et le Programme alimentaire mondial – 193 millions de personnes dans le monde se trouvaient dans une situation de crise alimentaire aiguë ou « *pire* » en 2021. Soit 40 millions de plus qu'en 2020 (+24 %).

La Commission européenne cède les jachères à l'agriculture productiviste

Le 23 mars, la Commission européenne a adopté un train de mesures destinées à amortir les impacts de l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe. En bonne place, la possibilité de cultiver les jachères, à titre exceptionnel pour 2022, 30 ans après leur introduction dans les règlements de la Pac.

Benoît Ducasse

L'Ukraine et la Russie représentent 30 % du commerce mondial du blé, 32 % de celui de l'orge, 17 % de celui du maïs et plus de 50 % de celui de l'huile et des graines de tournesol [1].

Pour autant, l'Union européenne est globalement autosuffisante au niveau de la production d'aliments de base, sauf pour ses approvisionnements en maïs venant d'Ukraine. Pour la France, la production de blé ou de maïs est suffisante pour couvrir la consommation intérieure à plus de 150 % en moyenne [2]. Ce sont surtout les pays d'Afrique, notamment l'Afrique du Nord, et du Proche Orient qui sont affectés [3].

De plus, ce n'est pas sur les jachères qu'on comblerait les éventuels déficits d'approvisionnement.

« *Ce qu'on met en jachères dans les régions de grandes cultures, ce sont les terres les moins productives* », rappelle Jean-Bernard Lozier, cultivateur dans Eure et membre du comité national de la Confédération paysanne. « *Et elles ne représentent que peu de surfaces* » : en France, 300 000 hectares, soit 1 % de la surface agricole utile et 2 % des terres arables.

Plus d'engrais, plus de pesticides…

Jean-Bernard Lozier : « *Si on remet ces terres en culture et qu'on intensifie les productions sur les autres terres, cela voudra aussi dire plus d'utilisation d'engrais chimiques et de synthèse qui nous sont fournis… par la Russie, fabriqués à partir de son gaz. Et plus de pesticides, alors que les jachères s'inscrivent dans les surfaces d'intérêt écologique (SIE) de la Pac, avec un rôle affirmé pour la protection de la biodiversité.* »

Remettre en culture quelques arpents de leurs plus mauvaises terres ne semble pas motiver les agricultrices et agriculteurs français : selon un sondage réalisé début avril auprès de 525 personnes par *La France agricole*, seuls 8 % des sondé·es prévoyaient de remettre en culture leurs jachères et 6 % s'interrogeaient.

Alors pourquoi tant de bruit autour de l'annonce de cette dérogation temporaire ?

Pour Jean-Bernard Lozier : « *La Commission européenne s'est fait manipuler par le Copa-Cogeca, le puissant rassemblement des gros syndicats agricoles européens, présidée par Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA. Cette dérogation pour la remise en culture des jachères est le prétexte pour remettre le pied dans la porte afin de demander à produire plus et de contrer la stratégie européenne* Farm to fork. [4] » Cette feuille de route, établie par la Commission dans le cadre du Pacte vert européen, prévoit de réduire d'ici 2030 le recours aux pesticides de 50 %, l'usage d'engrais chimiques de 20 %, et de consacrer 25 % de surfaces agricoles au bio (contre 8,5 % en 2019). Un *casus belli* pour la FNSEA et ses alliés, fidèles à leur dogme productiviste.

La demande de la FNSEA est aussi un écran de fumée pour cacher au public une autre réalité : loin des 300 000 hectares de jachères du pays, 800 000 hectares sont consacrés en France à la production d'agrocarburants [5]. Et la Confédération paysanne de rappeler : « *La solution urgente est d'arrêter d'utiliser les productions alimentaires pour la production énergétique (agrocarburants, méthanisation), proposition d'ailleurs formulée par la Commission. En France, cela libérerait immédiatement jusqu'à 5 % de la surface agricole pour la production alimentaire, face à un potentiel incertain de 2 % pour les jachères.* » ■

(1) Source : DG Agri Commission européenne
(2) Entre 2015 et 2019, données FranceAgriMer
(3) L'Égypte importe son blé tendre à 61 % de Russie et à 23 % d'Ukraine.
(4) « De la ferme à la fourchette », en français.
(5) Rapport Amis de la Terre/Canopée, octobre 2021, données 2017 : 170 213 hectares de céréales pour l'éthanol et 520 000 hectares d'oléagineux pour l'agrodiésel.

La CR lève le voile

L'agression du porte-parole national de la Confédération paysanne par le président de la Coordination rurale du Lot-et-Garonne, sur le stand de la Conf' au Salon de l'agriculture 2022, nous rappelelle les fondements historiques et politiques très à droite de la Coordination rurale.

Christian Boisgontier

Tous les six ans, à chaque élection des chambres d'agriculture, une question rituelle revient dans quelques départements : faut-il faire des listes d'alliance avec la Coordination rurale ?

On peut penser qu'il y a légitimité à se poser la question, tellement nous avons envie d'en découdre avec celles et ceux qui trustent le pouvoir depuis près de 80 ans dans nos organisations agricoles, au profit d'un modèle de production et d'un appareil agro-industriel prédateurs de notre travail. Pour autant, des événements d'une grande violence, des menaces, des agressions venant d'élus de la CR envers nos responsables syndicaux après des mobilisations contre les mégabassines et l'accaparement de l'eau au profit d'une minorité, sifflent la fin de la partie. Nous n'avons rien à faire avec eux.

Pour les plus ancien·nes d'entre nous, chacun·e se souvient du terreau dans lequel la Coordination rurale plonge ses racines : un corporatisme hérité de Vichy. Mais avant encore, les militants des Comités de défense paysanne, groupe fascisant de l'entre-deux-guerres, défilaient en chemises vertes à l'appel de leur chef, Henri-Auguste d'Halluin, dit Henri Dorgères, s'en allant briser les grèves pendant les mobilisations du Front populaire.

Forcément discret après 1945, ce courant idéologique reviendra dans les années 1970 avec la Fédération française de l'Agriculture (FFA).

Il faut attendre la grande réforme de la Pac de 1992, la baisse autoritaire du prix des céréales et l'entrée des paiements directs dans le revenu des paysannes et des paysans pour que quelques militant·es de la Confédération paysanne participent à la création d'une Coordination rurale censée renverser l'histoire du syndicalisme français, une dynamique marquée par la tentative de blocus de Paris, en juin 1992. Mais les plus libéraux d'entre les céréaliers et betteraviers feront une OPA sur la jeune structure et tout se décantera sous la forme de l'actuelle CR : un mélange de nationalisme chauvin et de libéralisme économique opportuniste.

La chambre d'agriculture du Calvados, contrôlée par la CR durant 25 ans, jusqu'en 2019, votera ainsi une motion demandant la fin du contrôle des structures, favorable à l'agrandissement des fermes sans contrainte. En 2004, le soutien à un agriculteur de Dordogne ayant abattu sur sa ferme deux inspecteurs du travail traduit la détestation de tout ce qui ressemble à un fonctionnaire ou à une administration. Chaque année ou presque, Marine Le Pen est bien accueillie sur le stand de la Coordination rurale au Salon de l'agriculture…

Les « *écolos, nouvelle race d'emmerdeurs* » selon le président de la CR de Haute-Vienne, et plus généralement les néoruraux, en prennent largement pour leur grade. Des propos repris par une campagne d'affichage en 2020 sur l'ensemble de la Haute-Vienne : « *Respecte les paysans ou fous le camp !* » Un syndicat qui, fidèle à ses racines vichystes, se veut pleinement corporatiste, d'où son slogan : « 100 % agriculteur ».

En novembre 2014, dans un communiqué de soutien au projet de barrage de Sivens (Tarn-et-Garonne), la CR se montrait claire sur le terrain : « *Si ce projet n'aboutit pas, c'est la porte ouverte à toutes les dérives des pseudo-écologistes ignorants.* » On comprend bien ici la défense acharnée des mégabassines agricoles dans le Poitou et les Charentes.

Reste une question : pourquoi 20 % des paysan·nes continuent à se ranger, aux élections professionnelles, derrière la bannière d'un tel syndicat ? Nous ne devons plus laisser la Coordination rurale s'approprier démagogiquement, comme le fait le RN électoralement dans les campagnes, la colère paysanne des « fâché·es pas fachos ». Pour mieux l'entendre et y répondre, nous devons mieux exprimer et assumer nos revendications de protection économique, de régulation des marchés et de souveraineté alimentaire, en refusant de tomber dans un repli simpliste et nationaliste.

Car à la CR, peu de travail de réflexion pour construire des alternatives, seulement des slogans populistes rejoignant les souffrances de ceux et celles qui n'ont pas leur compte (on y prône l'exception agriculturelle, la protection des marchés intérieurs, mais sans remettre en cause la soi-disant vocation exportatrice de la France). Sans oublier la passion de désigner des boucs émissaires, dont les étrangers qui toucheraient plus d'allocations que les vieux paysans français retraités.

Un cadre de la CR a dit un jour : « *Dans l'océan, il y a des requins et des petits poissons : je préfère jouer le requin* ». La Coordination rurale a toujours été aux antipodes de nos combats. ■

(1) Le président de la CR, Bernard Lannes, n'a pas condamné les faits, au contraire : « *Ce sont des choses embêtantes à voir, mais quand un syndicat dit qu'il faut lacérer des bassines…* », a-t-il déclaré.

Politis
l'hebdo indépendant

Vous ne tenez pas pour acquise l'injustice du monde ?

ALORS informez-vous avec un hebdo hors norme, indépendant et engagé

MACIEK MUSIALEK/NURPHOTO/AFP

BULLETIN D'ABONNEMENT

À compléter et à retourner sous enveloppe affranchie à :
POLITIS - Service relations lecteur.rices et abonnements,
12 rue du Cap-Vert CS 40010 - 21801 Quetigny Cedex.

REF : **PCONF22**

1 OUI, je m'abonne à POLITIS et je choisis ma formule :

Optez pour la durée libre
- → **simple,**
- → **économique,**
- → **sans aucun engagement.**

	Tout POLITIS	POLITIS 100% numérique
Abonnement Durée libre Prélèvement mensuel sans engagement de durée	☐ **8,50 €**/mois -48% pendant 6 mois puis 11,90 €/mois	☐ **4,50 €** /mois -64% **pendant 6 mois puis 8,50 €/mois**
Abonnement 1 an Règlement en une fois	☐ **119 €** -39%	☐ **69 €** -54%

2 J'indique les coordonnées de la personne à abonner :

Nom* : _____ Prénom* : _____

N°* : _____ Rue* : _____

Ville* : _____ Code Postal* : _____

Email* : _____ Téléphone : _____

*** Mentions obligatoires pour l'envoi de vos numéros et vos accès internet.**

3 Je joins mon règlement :

☐ **Par prélèvement SEPA** pour les abonnements à durée libre et JOINDRE UN RIB

Compte à débiter :

IBAN _____

Nunméro d'identifiation du compte bancaire (International Bank Acount Number).

Vous autorisez Politis à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Politis.

À :

Date

Signature

Créancier : Politis - 2 impasse Delaunay - 75011 Paris.
Identifiant Créancier Sepa FR53ZZZ521498.

Type de paiement : récurrent.

IMPORTANT : n'oubliez pas de JOINDRE UN RIB.

☐ **Par carte bancaire** pour les abonnements de 1 an

N° : _____

Date d'expiration : _____ Clé : _____

Notez les 3 demiers chiffres du n° inscrit au dos de votre carte.

Date et signature obligatoires

☐ **Par chèque (à l'ordre de Politis) pour les** abonnements de 1 an

Offre valable jusqu'au 31/08/2022 en France métropolitaine. Drom-Com et étranger nous consulter. *Délai de livraison pour le magazine papier ou pour la mise en service des accès web : dans le mois suivant l'enregistrement de votre règlement. Vous pouvez acheter séparément chaque numéro de Politis au tarif de 3,90 € pour les numéros réguliers, 5,50 € pour les numéros spéciaux et 6,00 € pour les hors-séries. Les informations que nous collectons dans ce bulletin d'abonnement nous aident à personnaliser et à améliorer les services que nous vous proposons. Nous les utiliserons pour gérer votre accès à l'intégralité de nos services, traiter vos commandes et paiements et vous faire part notamment par newsletters de nos offres commerciales moyennant le respect de vos choix en la matière. Le responsable du traitement est la société SAS Politis. Vos données personnelles ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. Les données collectées sont exclusivement destinées à Politis SAS. Elles peuvent exceptionnellement être communiquées à des partenaires de Politis sauf opposition de votre part en cochant la case suivante ☐. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre charte de protection des données personnelles à l'adresse suivante : https://www.politis.fr/conditions-generales-vente/ Conformément à la réglementation applicable (et notamment au Règlement 2016/679/UE dit "RGPD") vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation de vos données personnelles. Pour exercer ces droits (ou nous poser toute question concernant le traitement de vos données personnelles), vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse abonnement@politis.fr*

DOSSIER

Agrivoltaïsme
Des terres à protéger du soleil

Dominique Voillaume,
paysanne retraitée dans l'Hérault

Alors que nous luttons pour la préservation des terres agricoles et la sobriété énergétique, nous assistons à une explosion des projets de centrales solaires au sol. Une véritable ruée vers l'or des terres agricoles. En témoigne le projet Solarzac, sur le Larzac héraultais. En 2019, il était prévu 400 hectares de panneaux solaires associés à une production de méthane. Suite à nos mobilisations, Solarzac a été revu à la baisse : « plus que » 200 hectares avec production d'hydrogène.

Piège foncier : le site, actuellement utilisé comme élevage de gibier et chasse privée, était auparavant une ferme d'élevage de brebis laitières pour le Roquefort. Le propriétaire du groupement foncier agricole (GFA) et les promoteurs industriels voudraient faire croire qu'elle n'est pas agricole, dans le but d'une plus-value.

Comme d'autres propriétaires, certain·es d'entre nous sommes parfois contacté·es par des entreprises qui proposent de louer nos terres et nos garrigues de 1 000 à 4 000 euros par hectare et par an… quand un hectare de garrigue vaut à la vente entre 500 et 1 000 euros. Alléchant. Mais, par ailleurs, qu'en est-il des décrets qui sortiraient ces installations des quotas d'artificialisation ?

Piège de revenu, donc : comment ne pas prendre ces propositions comme une aubaine, lorsque le revenu agricole est loin, très loin de ces possibles profits ? Lorsque nos retraites sont si faibles ?

Piège d'injustice et de discorde également quand, tout autour, des éleveuses et éleveurs voisins sont intéressés par l'agrandissement, même avec des panneaux solaires, pour se partager le gâteau foncier, et même si la prestation d'entretien par la pâture est gratuite. La discorde est d'autant plus forte dans les campagnes que les opposant·es subissent souvent dénigrement, pressions et menaces… Avantages pour les un·es, malveillance contre les autres. Les entreprises du solaire divisent pour régner.

Certain·es élu·es de la communauté de communes (minoritaires) souhaitent capter les taxes professionnelles. Si nous laissons passer le projet Solarzac, d'autres projets, des panneaux partout, continuerons-nous alors à produire pour nourrir les gens ? Pourrons-nous transmettre nos fermes ?

Piège environnemental, enfin : les lanceurs et lanceuses d'alerte se souciant de l'aire de nourrissage des aigles royaux et autres enjeux naturalistes ont pu mobiliser. L'association Terre du Larzac-Terre de Biodiversité-Terre de Paysans rassemble habitant·es, élu·es, naturalistes, paysan·nes et autres amatrices et amateurs du causse, soucieux autant des enjeux paysagers et de biodiversité que des besoins en énergies renouvelables. Incompatible ?

Du soleil, il y en a partout. D'autres solutions existent, nous voulons produire et consommer local. Stop à ces méga centrales ! ■

Du photovoltaïque à l'agrivoltaïsme

Qu'entend-on par agrivoltaïsme ?

Le Sénat a voté, le 4 janvier 2022, une résolution « *tendant au développement de l'agrivoltaïsme en France* », et l'Assemblée Nationale a rendu, le 23 février, les conclusions d'une « *mission flash* » : l'agrivoltaïsme consisterait en la « *coexistence d'une production électrique significative et d'une production agricole elle aussi significative, sur une même emprise foncière* ».

À la demande des ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique, l'Ademe [1] a effectué un travail sur les critères d'acceptabilité du photovoltaïque sur terres agricoles : il devrait « *rendre un service* » (adaptation au changement climatique, protection contre les aléas, amélioration du bien-être animal, service agronomique précis) et permettre de maintenir sur les surfaces une production agricole « *significative* », voire de l'améliorer. Avec pour conditions que les terres soient toujours mises en valeur par un actif ou une active agricole. Un label agrivoltaïsme a également été créé en janvier avec l'Inrae. ■

(1) Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

La filière photovoltaïque peine à se développer en France

En 2021, l'électricité photovoltaïque couvrait à peine 2,7 % des besoins en électricité du pays, selon le gestionnaire du réseau, RTE – soit 14,3 térawattheures (TWh) sur 523. Pour atteindre les objectifs de déploiement du photovoltaïque de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la filière solaire doit trouver du foncier pour produire 44 gigawatts (GW) : pour l'instant, 12 GW sont déjà installés. Il s'agit donc de multiplier par 4 la part du photovoltaïque, ce qui représente 44 000 hectares de panneaux à installer d'ici à 2028. ■

Pourquoi ne pas couvrir massivement les toits ?

Installer sur une construction existante coûte paradoxalement encore trop cher (composer avec la structure du bâtiment, coûts de raccordement, etc.) : cela ne devient intéressant économiquement que sur des toitures assez grandes. Par ailleurs, les politiques mises en œuvre favorisent nettement le solaire au sol, à l'image des appels d'offres (la PPE 2019-2028 fixe 20 à 25 GW au sol, contre 14 à 19 GW en toitures). Troisièmement, les panneaux solaires monocristallins (les moins chers actuellement) impliquent un poids supplémentaire pour les charpentes qu'il faut anticiper, ce qui serait dissuasif pour les promoteurs. Enfin, il aurait été cohérent de rendre la « solarisation » obligatoire au moment de changer les exigences environnementales des bâtiments neufs, mais l'occasion a été ratée avec la réglementation nationale adoptée en 2020 (RE 2020). ■

À noter : La puissance installée photovoltaïque a progressé de 26 % en 2021 ; elle est concentrée à 58 % dans les trois régions les plus méridionales : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Paca.

Pourquoi ne pas couvrir les zones déjà artificialisées ?

Avant de recouvrir les terres agricoles de panneaux solaires, pourquoi ne pas s'attaquer aux parkings, anciennes usines ou zones polluées ? En 2018, l'Ademe a estimé leur potentiel à 53 GW, soit la moitié des objectifs de photovoltaïque annoncés pour 2050. Elle vient de rendre une étude [2] ciblant des surfaces réellement propices au photovoltaïque, avec comme critère de dépasser 1,5 hectare d'emprise et de pouvoir y installer 1 mégawatt de puissance. Une liste de 859 sites, représentant plus de 7 gigawatts de puissance, a été publiée fin février 2022 par le ministère de la Transition écologique. Mais il faudra attendre les études d'impact des potentiels projets sur ces zones pour mesurer leur incidence réelle sur l'environnement. ■

(2) L'étude de l'Ademe : urlz.fr/id5h

Qui sont les sociétés gagnantes ?

Selon l'analyse publiée le 18 novembre 2021 par la société de conseil financier en renouvelables Finergreen, sur les treize tranches d'appels d'offres en toitures de plus de 100 kilowatts-crête (la puissance délivrable dans des conditions optimales), seules 10 sociétés se partagent les trois quarts des puissances attribuées. Pour les appels d'offres au sol, le marché est encore plus concentré : cinq acteurs (TotalÉnergies Renouvelables, EDF Renouvelables, Engie, Urbasolar et Neoen) se partagent 62 % des 5,4 gigawatts de puissance attribuée.

Actuellement, les sociétés installant du photovoltaïque proposent aux investisseurs privés de rembourser au bout de quatre à cinq ans le capital investi, avec des taux d'intérêt d'environ 4,5 % (Enerfip Projet). Le rendement financier atteindrait les 20 %, dixit Bercy ! ■

L'agrivoltaïsme met en péril la transmission des fermes

Entretien avec Georges Baroni, responsable de la commission Énergies de la Confédération paysanne, qui représente le syndicat au sein du groupe de travail ministériel sur les renouvelables.

Propos recueillis par **Sophie Chapelle**

La définition de l'agrivoltaïsme est toujours en débat. Où en est-on ?

Deux ministères, l'Agriculture et la Transition écologique, ont mis en place depuis cinq ans un groupe de travail constitué de représentant·es d'organisations syndicales, professionnelles, de producteurs et distributeurs d'énergie. On a travaillé sur tous les dossiers réglementaires ayant un rapport à la production de renouvelables (agrocarburants, méthanisation, solaire), et depuis l'an dernier, on parle beaucoup d'agrivoltaïsme, avec la volonté des ministères de créer une règle qui permettrait d'utiliser des terres agricoles pour la production d'électricité.

Comment l'agrivoltaïsme est-il devenu un sujet incontournable ?

Le mécontentement citoyen grandissait face à l'installation de photovoltaïque dans les champs, les terres naturelles… Ce néologisme a donc été inventé pour raconter qu'il y a un lien entre la production agricole et la production photovoltaïque. Le gouvernement insiste sur « le supplément de revenu » que va permettre la pose de panneaux photovoltaïques pour des fermes qui peinent à vivre de leur production alimentaire. Un document de référence de l'Ademe précise : « *La production photovoltaïque permet un développement de la production agricole.* » Le gouvernement entend créer une structure réglementaire qui serait la référence obligée pour analyser et donner la réponse à des projets agrivoltaïques, en particulier à travers les commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui pourraient devenir davantage décisionnaires que le préfet, d'où l'importance d'y être présent.

Pourquoi ne pas couvrir en priorité les surfaces déjà artificialisées ?

Dans les groupes de travail, on a cherché à savoir combien on avait de surfaces en friches industrielles et commerciales. On n'a pas de réponse précise, seulement des données partielles de l'Ademe [1]. On a fini par avoir une réponse du ministère de l'Aménagement du territoire qui appelle à conserver ces friches pour des développements autres qu'agricoles, notamment pour de futures constructions…

Les terres sont-elles toutes considérées de la même manière ?

Il y a une tendance du gouvernement et de certaines organisations professionnelles à parler des « terres peu fertiles » ou « terres délaissées » pour y mettre des panneaux photovoltaïques. Les « terres en friche » sont aussi dans le viseur. La Confédération paysanne considère que ces terres peuvent servir demain à la production alimentaire. Des productrices et producteurs de plantes aromatiques et médicinales récupèrent ainsi des surfaces collinaires quasi à l'abandon et parviennent à dégager un bon revenu. Pourquoi dire que ces surfaces ne valent rien ?

(1) Les zones non utilisées par la SNCF par exemple ne sont pas prises en compte.
(2) Produire un gigawatt dans une zone où 500 mégawatts sont consommés fait qu'il restera 500 mégawatts, ce qui va entraîner une surtension.
(3) En France, le coût estimé des pertes en ligne peut atteindre 6 % (20 Twh/an), selon ERDF qui exploite environ 95 % du réseau de distribution.

En quoi l'agrivoltaïsme est-il aberrant ?

Ça n'a pas de sens de créer des centrales de production aussi éloignées de la consommation, avec des coûts de raccordement aberrants. En plus d'engendrer des pertes en ligne du fait du transport sur de longues distances, cette production peut localement provoquer une surtension du réseau [2]. Par ailleurs, plus vous transportez loin cette électricité, plus il y a de pertes en ligne [3]. À l'inverse, si vous produisez l'électricité dans les villes sur des toits, des parkings, des friches, la consommation est à côté et vous réduisez les pertes en ligne. Les ingénieurs d'EDF partagent cette analyse. Dès lors, pourquoi installer en Lozère des centaines d'hectares de photovoltaïque, alors que vous avez la densité de population la plus faible de France ?

Quid alors de l'électricité à partir de renouvelables dans les zones rurales ?

Dans ces zones, il y a beaucoup de fermes avec de grands toits – je pense aux grandes bergeries. Équiper ces toitures serait suffisant pour la population locale. Dans ma commune de 700 habitants par exemple, il y a 4 hectares en solaire. Or, ce n'est pas le solaire qui nous alimente principalement, mais la centrale nucléaire du Tricastin. Le parc solaire alimente une ville voisine, via une ligne de 20 kilomètres. Nous, on n'en bénéficie pas alors qu'on est à côté.

Quel autre type de dérives avez-vous identifié ?

Quand il y a vente d'une ferme où est installée une production photovoltaïque, le prix de l'ensemble de la ferme s'envole. On a plusieurs exemples de fermes associées à du photovoltaïque qui ne se vendent pas car cela fait des prix très élevés. Ça rejoint notre combat de permettre la transmission. ■

Il faut privilégier les installations sur les bâtiments. Dans les campagnes, il y a beaucoup de fermes avec de grands toits : équiper ces toitures serait suffisant pour les besoins de la population locale.

Dérives de l'agrivoltaïsme Des serres photovoltaïques deviennent des déserts

Sous prétexte d'agriculture, des terres sont utilisées uniquement pour produire de l'énergie. Les serres photovoltaïques de Bourgneuf-en-Mauges, dans le Maine-et-Loire, sont emblématiques de ces dérives.

« *C'est un paysage lunaire, un désert.* » Les mots manquent à Alain Guiffès, porte-parole de la Confédération paysanne du Maine-et-Loire, pour décrire les terres agricoles sous les 5 hectares de serres photovoltaïques de Bourgneuf-en-Mauges. Ce projet, à l'origine agricole, avait pour ambition de produire 200 tonnes de fraises par an, hors sol. Pour financer l'investissement, un arboriculteur s'est associé en 2011 à une entreprise, Global EcoPower : les serres sont alors surmontées de 12 000 panneaux photovoltaïques (PV) en vue de produire 4 GWh par an, soit la consommation de 850 foyers.

Sitôt la centrale solaire construite, GEP conserve les serres mais revend les panneaux photovoltaïques et l'activité énergétique à Leonidas, un fonds d'investissement allemand. Le contrat est signé avec EDF juste avant le moratoire de 2010 sur le photovoltaïque : Leonidas bénéficie ainsi d'un tarif de rachat de 42 centimes du kWh (contre 10 centimes après le moratoire).

Mais rapidement, l'arboriculteur se heurte à des déboires techniques. « *Le toit appartenait aux investisseurs et ils ont mis une clause ne permettant pas d'ouvrir à plus de 20 ou 30 %, sous peine de faire de l'ombre sur les panneaux. Dans ce conflit d'usage, le paysan ne pouvait rien faire* », souligne Alain Guiffès. Le manque d'aération fait moisir les fraises. En 2017, l'arboriculteur cesse la production agricole sous les serres. Mais celle d'électricité, elle, continue. Or, selon le permis de construire délivré en 2010, « *des productions agricoles doivent impérativement être réalisées sous les serres PV* », faute de quoi « *le projet deviendrait contraire à la vocation de la zone agricole et constituerait un détournement de procédure* ». Cette vente d'électricité, manifestement illégale, rapporterait tout de même… 1,5 million d'euros par an à Leonidas ! [1]

Sophie Chapelle

(1) Selon un rapport du constructeur de 2013. Source : La Topette #5, Main basse sur les terres agricoles.
(2) Sous les serres, le désert : les photos des serres de Bourgneuf, en dernière page du Campagnes solidaires de mai 2022.
(3) Enquête menée en 2019 sur 38 structures représentant 280 hectares de terres. Source : urlz.fr/id6W

À Bourgneuf-en Mauges, 12 000 panneaux solaires sur 5,5 hectares de serres abandonnées : une installation symbolique des dérives de l'agrivoltaïsme.

Défaillance de la Safer

La société GEP est placée en liquidation judiciaire courant 2020. Mais entre-temps, les terres ont été revendues en 2019 à une obscure société domiciliée en Corse. « *Ce transfert est passé sous les radars de la Safer qui a depuis reconnu la défaillance* », note Alain Guiffès. « *La loi à ce sujet doit évoluer.* » D'après l'enquête menée par le journal indépendant La Topette, cette Sarl unipersonnelle appartient à Antje Grieseler… présidente de la branche française de Leonidas.

Ces derniers mois, la Confédération paysanne du Maine-et-Loire a multiplié les actions pour dénoncer l'abandon de la vocation agricole du site [2]. Elle demande au maire de la commune de se saisir du sujet à l'aune du non-respect du permis de construire, et envisage d'attaquer le tarif de rachat dont bénéficie Leonidas, en saisissant la commission de recours de l'énergie. Le Maine-et-Loire n'est pas le seul département concerné : d'après une enquête de la Direction départementale des territoires et de la mer, environ deux tiers des serres équipées de panneaux PV des Pyrénées-Orientales ne couvriraient aucune production agricole [3]. ■

Les anciennes carrières pas toujours propices

Poser des panneaux photovoltaïques au sol dans une ancienne carrière de granit peut sembler *a priori* une bonne idée. Sauf si elle est située dans un corridor écologique riche en biodiversité.

Le projet de construction d'une centrale solaire sur 6 hectares à Montagny, au sud de Lyon, par la Compagnie nationale du Rhône, fait monter au créneau les défenseurs et défenseuses de l'environnement. Et pour cause : pour plusieurs centaines de milliers d'euros, le site a fait l'objet d'une renaturation il y a moins de dix ans ! Le projet conduirait donc à détruire cet espace naturel classé d'intérêt écologique.

Une pétition est en ligne : urlz.fr/id78

« **On redoute** une évolution du microclimat »

À Saucats, à 25 km au sud de Bordeaux, les groupes industriels Neoen et Engie veulent ériger Horizeo, un projet de centrale photovoltaïque avec une emprise de 2 000 hectares. Un projet démesuré dans une région qui exporte déjà le quart de sa production électrique.

Sophie Chapelle

Cédric Labarrière, paysan et secrétaire de la Confédération paysanne de Gironde, produit des plants maraîchers bio à 14 kilomètres de Saucats. C'est dans cette commune de 3 300 habitant·es que deux promoteurs – Engie et Neoen – envisagent de déforester 1 000 hectares de pins, dans un domaine privé réservé aujourd'hui à la chasse, pour construire la plus grande centrale photovoltaïque d'Europe. « *C'est un projet dans la démesure, avec une emprise totale de 2000 hectares, dont 1 000 hectares de panneaux* », souligne Cédric. « *Il y a là des zones humides, dont une lagune. Les promoteurs prennent la caution de l'agrivoltaïsme pour dire que c'est un projet vertueux, alors qu'il n'y aurait que 20 à 25 hectares d'agricole, des légumes et des serres en verre qu'ils vont chauffer avec des piles à hydrogène… À ce stade, il n'y a pas de porteur de projet sur l'agrivoltaïsme, même pas d'expertise agronomique pour voir la compatibilité du projet agricole. L'agrivoltaïsme, c'est 2 % du projet, mais ils communiquent sur le fait que cela va fournir les cantines scolaires !* »

Outre les 1 000 hectares de panneaux, le site accueillerait une unité de production d'« hydrogène vert », un centre de stockage d'électricité dans des batteries au lithium et un data-center. « *La production d'hydrogène suppose des quantités énormes d'eau,* poursuit Cédric. *Il faut aussi imaginer les camions qui vont transporter cet hydrogène : veut-on cela comme développement local ? Quant à l'unité de lithium, s'il y a le feu là-dedans, on ne pourra pas intervenir. Même chose en cas d'incendie de panneaux que l'on ne pourra pas arroser. Les pompiers sont vent debout. On soulève aussi le risque d'inondation : tous ces pins avaient été plantés pour assécher les marécages. Les conséquences sont mal évaluées.* »

À une quinzaine de kilomètres de Saucats, la centrale photovoltaïque de Cestas, inaugurée fin 2015, couvre 260 hectares, soit près de quatre fois moins que le projet Horizéo.

Promesses

Les opérateurs promettent des compensations, conformément à la loi, qui se traduiraient par de nouvelles plantations – en Aquitaine, pour une unité de surface détruite, deux doivent être restaurées. « *La compensation ici, c'est faire le boulot que n'a pas fait l'État lors des dernières tempêtes* (en 1999 et 2009, NDLR). *Ils vont dégommer des essences adaptées au milieu et bousiller la biodiversité locale. En déboisant, ils vont couper la lisière qui évite d'avoir un grand couloir de vent. La question du microclimat est centrale car le régime des pluies se crée sur la bande littorale. Au niveau agricole, c'est là-dessus qu'on est le plus inquiets. Avec le vent et l'érosion, il y a un vrai risque d'évolution du microclimat. D'autant qu'aux États-Unis, on a noté une élévation de température de +5 °C près des centrales solaires (phénomène d'albédo).* »

Mais comment se faire entendre face à des mastodontes comme Engie et Neoen qui envisagent d'investir un milliard d'euros dans Horizeo ? Les retombées fiscales – 2,5 millions d'euros pour la commune de Saucats, puis 350 000 euros par an – suscitent l'engouement des élu·es. « *Les porteurs de projet proposent en plus 4 000 euros de loyer par an et par hectare pour des terres qui valent entre 1 000 et 1 500 euros l'hectare. Pourquoi n'achètent-ils pas ? Parce qu'en étant locataires, ils peuvent défiscaliser. C'est un gouffre d'argent public !* »

La commission nationale du débat public, à laquelle la Confédération paysanne de Gironde a participé, a rendu un avis défavorable en janvier 2022. « *Ils ont questionné le porteur de projet qui doit revenir vers nous. Globalement, ce projet est incohérent : on va raser des pins pour produire de l'énergie exportée vers l'Espagne. La région Nouvelle-Aquitaine est déjà largement excédentaire en production électrique, la Gironde et les Landes comptent une cinquantaine de centrales solaires de plus de 20 hectares. Ce projet Horizeo, c'est tout le contraire de la sobriété énergétique qu'on prône.* » ■

@ Fred Hauss/Confédération paysanne du Maine-et-Loire

Se mobiliser « *Faire vivre le débat public* et renverser le rapport de force »

En février 2021, la chambre d'agriculture de la Nièvre vote une délibération favorable à l'artificialisation de 2 000 hectares par la pose de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles. Le président de la chambre propose que la compensation collective agricole liée à l'installation de ces panneaux abonde un Gufa (groupement d'utilisation de financements agricoles) en vue de financer la création de retenues d'eau dans les 300 communes que compte le département. Entretien avec la Confédération paysanne de la Nièvre qui milite pour un moratoire.

Entretien réalisé avec l'animatrice **Cathy Bouffartigue,** le porte-parole **Sylvain Ratheau,** et l'élu à la chambre **Denis Sanchez**

Un an après cette délibération, où en est-on ?

Une trentaine de projets sont en préparation, deux ont été statués en commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Sur le territoire du Grand Nevers, les surfaces concernées représentent plus de 1 000 hectares, dont 880 hectares dans des espaces naturels et agricoles.

Quel est le type de projet présenté ?

Les projets n'intègrent quasiment que des gens qui mettent des moutons… alors même qu'ils n'en ont jamais élevé. Ceux qui demandent à poser des panneaux sont des propriétaires terriens, pas des petites fermes. Ce qui les intéresse, c'est le bail – ils vont percevoir un revenu foncier de 2000 à 4 000 euros par hectare et par an – et s'ils exploitent, ils touchent une prestation de 1 000 euros par hectare et par an – sachant que le revenu en polyculture-élevage dans la Nièvre c'est entre 100 et 300 euros l'hectare.

Combien rapportent ces projets à la chambre d'agriculture ?

La chambre conditionne les projets agrivoltaïques à des audits qui coûtent 15 000 à 20 000 euros à la société photovoltaïque. Elle demande également 50 euros par hectare et par an sur le parc photovoltaïque, une fois mis en route, dans le cadre du suivi de projet. Elle négocie aussi avec les promoteurs un versement de 1 500 euros par mégawatt produit, en vue d'abonder le Gufa.

Observez-vous déjà des dérives ?

Oui, la chambre avait fixé le plafond des parcs à 70 hectares. Mais on vient de se faire dépasser par le cas d'une propriétaire terrienne qui veut poser 200 hectares de panneaux. La chambre a fait le choix de négocier cinq installations. Au final, le permis a été accordé sans avoir le moindre porteur de projet derrière, donc sans installation garantie. En CDPENAF, le rapport de force n'est pas en notre faveur.

La chambre martèle aussi que l'agrivoltaïsme favorisera la reprise des parts de la ferme des parents par les enfants, grâce à la rente permise par les panneaux. Mais on voit surtout des propriétaires terriens qui réfléchissent à leur retraite en positionnant des panneaux. Ça rapporte plus que du fermage !

Pourquoi avoir fait le choix de siéger au Gufa [1] ?

On ne voulait pas laisser faire et on souhaitait que l'argent entre dans des projets collectifs, avec une notion du « collectif » qui aille au-delà de la simple acquisition de matériel par trois paysans. Des retenues d'eau demeurent envisageables sur certains secteurs, mais le président de la chambre semble ne plus considérer le financement des bassines comme une priorité. Des abattoirs pourraient être financés, potentiellement des hangars de stockage en cas de sécheresse. On est donc un peu rassurés sur la destination du Gufa, mais on reste vigilants.

Comment vous mobilisez-vous ?

On essaie de faire vivre le débat public. On a écrit un document de positionnement, organisé des débats et proposé une demande de moratoire au préfet pour qu'il n'y ait pas de projet photovoltaïque sur les terres agricoles tant que le potentiel de terres artificialisées équipables n'a pas été évalué. 13 communes ont voté pour, ainsi qu'une communauté de communes. On n'a jamais eu de réponse du préfet.

Malgré des articles dans le journal local et des listes mails officielles, on a bien vu que l'info redescend mal au niveau des conseils municipaux. À présent, on fait évoluer notre stratégie de mise en débat en mobilisant des institutionnels au niveau du Grand Nevers ou du département. Il faut jouer sur plusieurs échelles et plusieurs canaux de communication pour espérer faire vivre ce débat, et pourquoi pas renverser le rapport de force. L'exemple de la Citoyenne solaire, un collectif de citoyen·nes et de collectivités locales qui a pour vocation de développer l'énergie solaire par l'investissement participatif en Limousin [2], nous inspire. Ça ouvre des perspectives ! ■

(1) Sur les huit membres du Gufa : deux de la Chambre, deux Fnsea, deux JA et deux Confédération paysanne.
(2) lacitoyennesolaire.wixsite.com/monsite

Le 27 octobre 2021, la Confédération paysanne de la Nièvre s'est rassemblée devant la chambre d'agriculture, à Nevers, avec la participation du porte-parole national du syndicat, pour demander un moratoire sur les projets d'installations photovoltaïques au sol portés par le président de la chambre.

L'agriculteur ne doit plus être l'alibi

La présence de paysan·nes en commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) est essentielle pour stopper les dérives des projets agrivoltaïques.

« *Les contrats font sortir les terres couvertes en panneaux du statut de fermage vers un contrat peu sécurisant pour l'agriculteur* », observe Jean-Pierre Hamon, paysan en Loire-Atlantique. Il siège en CDPENAF, là où sont étudiés les projets de photovoltaïque au sol sur terres agricoles [1]. Fin mars, l'étude d'un projet sur 19 hectares a confirmé ses craintes. « *Le propriétaire signe avec l'opérateur un bail emphytéotique sur les terres. De fait, le loueur est la société qui monte le parc photovoltaïque. Ensuite, cette société recontractualise avec un agriculteur qui va être son locataire pour les terres sous le panneau. On est sur un commodat à usage, et pas un contrat de fermage. Du jour au lendemain, l'agriculteur peut être mis à la porte par la société. À plus long terme, une fois l'exploitation des panneaux finie, il n'y a pas de priorité à l'achat pour l'agriculteur. Il est l'alibi, la variable d'ajustement.* »

(1) Les projets dans des territoires couverts par un PLUI ou un Scot ne passent pas systématiquement en CDPENAF.

Le constat est partagé dans l'Indre où la CDPENAF fait face à des développeurs se servant souvent de l'agriculture pour faire passer du photovoltaïque au sol. Des panneaux vont ainsi être posés sur 25 hectares, avec un projet de culture de lavandin « *à titre expérimental* ». Une filière « *inconnue localement* » souligne Philippe Guénin, de la Confédération paysanne de l'Indre. « *Les développeurs font miroiter des sommes astronomiques pour faire signer les paysannes et paysans, en leur proposant 3 500 à 4 000 euros l'hectare par an comme indemnité, garantis sur 25 ans. On a réussi à adopter une charte en CDPENAF qui prévoit que le revenu de l'énergie soit subsidiaire par rapport au revenu agricole. Pour l'instant, les projets en ovins qui prévoient quatre à six brebis par hectare sont recalés. Mais on sait que les développeurs vont revenir à la charge.* »

« *On a mis un frein* » constate Jean-Pierre Hamon. Partout en France, des confédéré-es s'investissent dans ces commissions pour enrayer les dérives autour de l'agrivoltaïsme. « *On a comme principe en CDPENAF qu'il n'y a pas de photovoltaïque au sol, avec des exceptions comme les anciennes décharges* », souligne Michel David, paysan dans l'Aude où des collectivités sont en train d'identifier le potentiel de production photovoltaïque sur toitures. Dans le Cher, la charte de la commission prévoit la possibilité de refuser les projets de photovoltaïque sur les terres qui émargent à la Pac. En Mayenne, un consensus a été établi pour ne pas installer de panneaux sur des « sols arables ». À ce jour, les avis rendus en CDPENAF demeurent consultatifs mais des concertations sont en cours pour qu'à l'avenir, les commissions soient davantage décisionnaires que les préfet·es. ■

Sur les bâtiments d'élevage

Installé à la Salvetat-sur-Agout (Hérault), Jean-Emile Sanchez fait partie des paysan·nes ayant bénéficié de la construction d'un bâtiment d'élevage aux frais de la société exploitant le photovoltaïque sur le toit. Avec quel retour d'expérience ?

« Lorsqu'on a repris la ferme en 2009, avec ma compagne, il n'y avait pas de bâtiment. À l'époque, les sociétés exploitant le photovoltaïque démarchaient pour installer des bâtiments agricoles à leurs frais. Une société a construit ici le bâtiment de 660 m², en 2013. Nous n'avons eu à nos frais que le terrassement et les chemins d'accès. La société a pris le reste en charge, du géomètre au bardage. Le bâtiment lui appartient. Nous avons un prêt à usage sur 30 ans : au bout de ce délai, le bâtiment nous appartiendra.

Il y a peu de contraintes. Le contrat prévoit l'interdiction d'élevage industriel de volailles et de porcs, peut-être en raison du risque d'oxydation. Quand le bâtiment a été construit, on avait des ovins. On a arrêté pour se lancer en 2015 dans l'élevage porcin en plein air. Les truies ne rentrent que pour mettre bas.

Si l'on veut faire des aménagements comme l'ouverture d'un portail, il faut demander l'autorisation à la société. Mais au quotidien, on utilise le bâtiment comme s'il était à nous. Il est juste prévu que la société puisse passer pour entretenir les panneaux.

On n'a aucune idée du rendement énergétique. Au bout de 30 ans, si les panneaux sont encore opérationnels, c'est nous qui vendrons l'électricité. Mais si la production électrique s'arrête, nous aurons quand même le bâtiment. On n'aurait jamais pu s'en payer un comme celui-là. Aujourd'hui, il semble qu'une plus grosse part revienne aux paysans : frais de maçonnerie, bardage à négocier… Les avantages économiques semblent moindres qu'à l'époque. » ■

Propos recueillis par **Sophie Chapelle**

Conclusion La satisfaction de participer à la production d'énergie décarbonée

Vendant mes productions légumières sur le marché, j'ai été contacté par une société proposant des serres en verre photovoltaïque, mises à disposition des maraîchers de mon secteur, la Drôme.

Mon aversion pour le plastique et ses multiples inconvénients (dégradabilité, fragilité, consommation d'énergie et de pétrole pour sa fabrication, recyclage mal organisé et difficile) et mon opposition à la production d'électricité nucléaire m'ont fait considérer cette offre avec intérêt.

Le marché qui nous a été proposé est que la société construisait la serre et se rémunérait sur la vente de l'électricité, et que nous avions la jouissance de la serre pour nos productions. Au bout de 30 ans, la serre nous appartiendra ou sera démontée aux frais de la société initiatrice du projet. Un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans a ainsi été signé entre les deux parties.

Une étude économique a dû être présentée à la chambre d'agriculture pour avoir l'aval du projet et obtenir le permis de construire. La serre mesure 66 m de long et 12 m de large. Le soleil pénètre bien en hiver, étant plus bas, et un peu moins en été, ce qui est souvent un avantage pour éviter les températures trop chaudes. Les conditions de travail y sont plus agréables que sous les tunnels en plastique qui sont très chauds en été et doivent être blanchis.

Le coût de raccordement à la moyenne tension étant assez élevé pour la société (220 mètres de tranchée), il m'a aussi été proposé la construction d'un hangar photovoltaïque de 700 m². Entre-temps, les conditions se sont durcies et j'ai dû financer le terrassement et le bardage du hangar, mais j'en ai aussi la jouissance.

Le côté négatif de ce projet, pour moi, c'est le recours aux travailleurs détachés pour la construction des deux entités, la revente de la société à Engie au cours du chantier, et les reports incessants dans le planning des travaux. Mais j'ai la satisfaction de participer à la production d'énergie décarbonée (deux fois 989 kilowatts-crête – kWc) et je n'aurais jamais eu les moyens financiers de monter ces deux bâtiments, sans parler du côté administratif qui est conséquent.

Si l'on veut se passer du pétrole, le solaire sera incontournable, même si je suis convaincu que la priorité est la sobriété énergétique. ■

Vincent Delmas, paysan dans la Drôme, secrétaire national

@ entreprise Jpee

Sur une décharge. Le 12 mai, une centrale photovoltaïque a été inaugurée sur la commune de Bordeaux. Les 135 000 panneaux sont installés sur une ancienne décharge de 60 hectares, fermée depuis 35 ans et inapte à toute autre utilisation. La production annuelle, estimée à plus de 75 000 MWh, correspond à la consommation de 70 000 habitant·es (hors chauffage).

Des fermes sur les toits et des panneaux dans les champs ?

« *On ne peut s'empêcher de sourire en pensant qu'au nom de la nécessaire transition écologique, on voit fleurir des fermes urbaines sur le toit des villes et des panneaux solaires dans les champs !* » C'est ce que relevait avec humour, l'an dernier, la Confédération paysanne de Loire-Atlantique dans un communiqué expliquant sa position face à des projets d'installations photovoltaïques sur des terres agricoles du département.

Et le syndicat de rappeler « *que la destination première des terres agricoles est de nourrir les humains* ». D'où le devoir d'installer du solaire sur les toits, les parkings, les anciennes décharges, les friches industrielles administratives ou commerciales, et l'opposition à l'utilisation des terres agricoles.

De plus, « *en proposant des prix de location très élevés, voire proches du prix d'achat des terres, les promoteurs de ces projets font exploser la surenchère sur le foncier agricole qui deviendra inaccessible aux exploitants agricoles. La rentabilité de la terre nourricière ne fera pas le poids face à la rentabilité de ces projets énergétiques. Il n'est pas raisonnable de prendre le risque d'un appel d'air à la sortie de la vocation agricole de milliers d'hectares de terres.* »

La Confédération paysanne de Loire-Atlantique appelle ainsi les élu·es à faire preuve de bon sens en privilégiant le développement photovoltaïque sur les zones artificialisées et en préservant la vocation nourricière des terres agricoles.

Le communiqué : urlz.fr/iiQA

Un pressoir mobile pour valoriser des variétés fruitières anciennes

Davide Fabbri est coprésident de l'Association des agriculteurs du parc naturel régional des Préalpes d'Azur. Éleveur de brebis laitières, il est aussi arboriculteur de formation, à l'initiative d'une démarche de sauvegarde et de valorisation de variétés anciennes locales de pommes.

Léo Raymond, Ami de la Confédération paysanne et salarié du conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, **Marc Dhenin,** Ami de la Confédération paysanne et **Davide Fabbri**

Au départ, Davide désirait créer un atelier de pressage de jus de fruits, à titre personnel, dans sa ferme. En mûrissant, le projet est devenu collectif, à l'échelle de la vallée et de la vallée voisine.

L'initiative voit le jour en 2015, avec l'appui des paysan·nes du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur. Ici, les gelées de printemps n'ont jamais permis le développement de l'arboriculture, comme dans la Drôme. L'arboriculture familiale a décliné, l'élevage ovin allaitant est l'activité agricole majoritaire. Mais des fruitiers sont encore cultivés çà et là et nombreux sont ceux qui demeurent cachés dans les broussailles. D'où l'idée du pressoir collectif, pour permettre aux habitant·es, paysan·nes ou non, de valoriser fruits des jardins et des friches par la production de jus pasteurisés. Des expériences de recensement de variétés anciennes, mises en place par le territoire voisin (PNR du Verdon), inspirent également le projet.

La première journée de pressage a lieu en 2016, avec un pressoir mobile venant de Digne, géré par l'association Fruits d'Avenir. L'appel à se rendre sur la place publique pour transformer ses fruits en jus remporte un franc succès : on tablait sur deux tonnes et demie mais la quantité pressée est supérieure aux prévisions.

Un premier réseau de cueillette de fruits abandonnés se crée. Autour se monte progressivement l'atelier de pressage local, qui s'envole de ses propres ailes à l'automne 2019 avec l'acquisition d'un premier pressoir.

Une demande de financement (40 000 euros) est alors faite dans le cadre des projets Leader (fonds européens). La démarche collective [1] se structure sur trois axes : la recherche de variétés anciennes, leur conservation et leur valorisation.

Mais il faut d'abord garantir des volumes suffisants de pommes et de poires à presser. Une stagiaire va ainsi faire la promotion de l'initiative auprès des paysan·nes et des familles du pays. Ce travail révèle un potentiel de 20 tonnes de fruits, avec un pressoir qui sera déplacé de village en village. Les habitant·es sont invité·es à amener leurs pommes, poires et coings. Le tarif demandé, défini en AG, est de 1,60 euro le litre TTC, bouteille comprise (dont on peut se resservir l'année suivante).

Un deuxième pressoir

Dès la deuxième année, 6 000 litres de jus de fruits sont produits. La limite du premier pressoir est atteinte. Un deuxième pressoir mobile est alors acheté, confié à une autre association, le Groupe d'étude et de développement agricole et rural (Gedar), basé dans la Haute Vallée du Var. Chaque vallée dispose aujourd'hui d'un pressoir mobile, ce qui permet de mieux répondre à la demande et limite les déplacements, ainsi que l'usure de l'outil [2].

Les financements européens permettent de financer le recensement par une ethnobotaniste des variétés anciennes de pommes dans les Alpes-Maritimes [3]. Le pressoir valorise ainsi tous ces reliquats de l'arboriculture ancienne : des fruits avec des maturités très décalées, souvent d'aspect et saveur particulières. Ces caractéristiques n'appâtent pas toujours les consommateurs et consommatrices modernes, mais la dynamique du pressoir donne envie de redécouvrir cette richesse.

En parallèle, des personnes se forment lors de journées d'apprentissage au greffage et à la taille des arbres. D'autres (re)créent des vergers dans ces vallées.

La démarche est reproductible dans des zones rurales ayant un potentiel, même limité, de production de pommes, de poires et de coings, voire d'autres fruits. Il ouvre la voie à des opportunités de travail occasionnel, lors des pressages, et aussi plus permanent, avec la création de pépinières, par exemple.

C'est sur quoi planche actuellement Davide. Après avoir travaillé avec des écoles pour sensibiliser les enfants à travers la plantation d'arbres fruitiers à partir de graines récoltées dans la région, l'Association des agriculteurs du parc cherche aujourd'hui à installer une pépinière pour sauvegarder les variétés anciennes et relancer l'arboriculture locale. Dans cette perspective, il s'agit désormais d'étudier la viabilité de cette installation, de sécuriser du foncier et de trouver des porteurs et porteuses de projets ! ■

(1) La démarche réunit, autour des paysan·nes, l'association départementale de l'agriculture bio, l'écomusée de la Roudoule, le Groupe d'étude et de développement agricole et rural – Provence d'Azur, le conseil de développement et le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.
(2) La gestion de ce pressoir (déplacement dans les villages, pressage, entretien, etc.) nécessite un gros travail et un solide réseau de bénévoles.
(3) urlz.fr/ihsW

Les participant·es à l'initiative sont désormais plus de 50 sur les ateliers des deux vallées.

Près de Genève, sauver les terres des Cherpines

Une coopérative maraîchère a dû cesser son activité face à un projet d'urbanisation menaçant 58 hectares de terres fertiles aux portes de Genève.

En 2020, le Conseil d'État genevois signait un partenariat public-privé pour la réalisation d'un nouveau quartier de la ville, paré bien sûr de toutes les vertus puisqu'axé sur la « mobilité douce ». Le grand projet des Cherpines prévoit à terme 4 000 nouveaux logements et 2 500 emplois sur les communes de Cherpignon et de Plan-des-Ouates. Il suscite des critiques parmi les habitant·es, et pour cause : il doit se réaliser sur 58 hectares de bonnes terres, essentiellement agricoles.

C'est ainsi que ce 17 avril 2022, journée internationale des luttes paysannes de La Via Campesina, les opposant·es au projet ont organisé une plantation de pommes de terre sur l'ancien emplacement de la coopérative maraîchère du Jardin des Charrotons. Feue la coopérative, contrainte à jeter l'éponge en avril 2017. Cinq ans plus tard, le terrain est toujours en friche, et rien n'a été construit comme initialement prévu.

Des terres multiséculaires

Les terres des Cherpines étaient des terres multiséculaires du terroir genevois. Longtemps cultivées selon des pratiques culturales respectueuses des sols, elles étaient parmi les plus fertiles du canton. De même, la coopérative maraîchère du Jardin des Charrotons, organisée en ACP (l'équivalent des amaps en France) était une structure qui cultivait biologiquement une grande diversité de légumes, permettant la livraison hebdomadaire de 140 paniers à autant de foyers locaux. C'était aussi un lieu vivant d'accueil et de rencontres, qui préservait et multipliait les savoirs paysans en expérimentant de nouvelles techniques et en accueillant des stagiaires régulièrement. Suite à la fin du bail aux Cherpines, dix ans après le début de l'aventure, l'aide apportée par les pouvoirs publics au relogement de la coopérative a été très faible, et toujours conditionnée à une obligation : un relogement sur des terrains agricoles de l'État n'est possible que si la forme juridique « coopérative » change pour une forme en entreprise individuelle.

Contact : info@mapc-ge.ch/ mapc-ge.ch

Le MAPC, Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne, très actif à Genève, prend position contre le déclassement à tout va des terres agricoles et contre la politique de la Suisse. Celle-ci ne protège pas les structures agricoles à taille humaine pratiquant une agriculture extensive et agroécologique respectueuse du vivant, assurant un travail essentiel à la survie des sols et à la production agricole des décennies à venir. Le MAPC rappelle qu'à l'heure actuelle, trois fermes disparaissent en Suisse chaque jour. Les terres sont de plus en plus déclassées pour laisser place bien souvent à la construction de complexes commerciaux non indispensables, dont les locaux restent souvent vides ou peu utilisés. Sous la pression de logiques du marché et de l'agro-industrie, les fermes restantes deviennent de plus en plus grandes et de plus en plus mécanisées, entraînant la disparition des petites fermes, des paysan·nes, remplacées par des machines ou des robots, ainsi que la disparition du savoir paysan et des terres accessibles pour les néopaysans et néopaysannes qui souhaitent se lancer dans le métier.

Le MAPC se questionne ainsi sur la transparence de l'utilisation des terres agricoles à Genève et des méthodes d'attribution de ces terres. Comment savoir si des terrains agricoles de l'État se libèrent ? « *Nous estimons qu'à l'avenir, les terrains agricoles appartenant à l'État doivent favoriser en premier l'installation de nouvelles structures et non l'agrandissement de fermes déjà existantes* », déclare le MAPC.

Le Mouvement a donc logiquement soutenu l'occupation du champ des Cherpines, ce 17 avril 2022, et soutiendra le « Comité du 17 avril » qui l'a organisée lors des négociations qui doivent se tenir sous peu avec le propriétaire du lieu, ce dernier ayant annoncé qu'il était ouvert à la discussion pour (re)mettre en place un bail d'exploitation.

Membre de la Coordination européenne Via Campesina (ECVC), le syndicat paysan suisse Uniterre soutient cette prise de position. ■

Sur ces terres et jusqu'en 2017, la coopérative maraîchère du Jardin des Charrotons a pu récolter et distribuer plus de 30 tonnes de pommes de terre, 1,5 tonne d'aubergines, 2,5 tonnes de tomates, 7 tonnes de côtes de bettes, 28 tonnes de courges…

Les mensonges des protéines cultivées en laboratoire

Une vidéo de la Coordination européenne Via Campesina (ECVC) souligne les mensonges qui se cachent derrière les protéines cultivées en laboratoire, appelées « viande cellulaire » par leurs promoteurs.

Le 14 avril, le gouvernement hollandais a annoncé un investissement de 60 millions d'euros pour « *soutenir la formation d'un écosystème autour de l'agriculture cellulaire* » (viande et produits laitiers *in vitro*). Un plan plus large vise à investir en tout entre 252 et 382 millions d'euros dans l'agriculture dite cellulaire. Il s'agit de « *stimuler l'éducation à l'agriculture cellulaire, la recherche académique, l'intégration sociétale (y compris chez les agriculteurs et les consommateurs) et l'innovation* », selon le consortium *Cellular Agriculture Netherlands*, à l'origine du programme. Créé en 2021, ce collectif rassemble douze organisations (universités, ONG et entreprises, dont la multinationale Unilever).

En décembre, une douzaine d'entreprises du secteur de la viande cellulaire (Gourmey, Super Meat, Future Meat, Higher Steaks…) avait annoncé la création de la plateforme européenne *Cellular Agriculture Europe* pour défendre leurs intérêts au niveau de l'Union européenne. Et fin avril, une pétition d'un collectif d'associations italiennes de protection des animaux demandait des aides européennes pour l' « agriculture cellulaire » et la suppression de celles destinées à l'élevage. Bref, ça avance fort du côté des militant·es anti-viande et des fabricants de protéines en laboratoire.

Un bon plan com

La « viande » cellulaire est en effet fabriquée à partir de cellules souches élevées dans des boîtes de Petri, puis arrosée de divers additifs pour améliorer sa texture. Elle est promue comme plus éthique, puisqu'elle ne nécessite pas de tuer d'animaux, et plus vertueuse au niveau environnemental, puisqu'aucune vache n'est élevée. Un bon plan com.

Dans une vidéo d'un peu plus de trois minutes, publiée le 3 avril [1], la Coordination européenne Via Campesina (ECVC) met en avant la dangerosité du récit construit par quelques grandes entreprises autour des protéines cultivées en laboratoire.

La vidéo met en lumière le point de vue des paysan·nes sur ce produit aux effets incertains et insuffisamment testé, qui pourrait se glisser dans nos assiettes dans les mois à venir.

Selon ECVC, les protéines cultivées en laboratoire constituent une menace directe pour la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit des citoyen·nes à définir leur système agricole et alimentaire. Elles s'inscrivent dans la même course à l'industrialisation de l'agriculture et de l'alimentation menée par les intérêts des multinationales, qui cause tant de dommages à la santé publique, à l'environnement, au travail des paysan·nes et à la vie rurale.

« *Des fonds publics européens sont utilisés pour promouvoir ces produits, mais aucun débat public n'a eu lieu. Cela repose sur une production industrielle de nourriture, concentrée dans les mains de quelques sociétés* », souligne Morgan Ody, paysanne en Bretagne et coordinatrice générale de La Via Campesina.

Comme expliqué dans la fiche d'information publiée avec la vidéo [2], ECVC soutient la nécessité de réduire l'impact environnemental de l'agriculture et des systèmes alimentaires industriels : les protéines cultivées en laboratoire ne seront d'aucune aide pour y parvenir.

Au contraire, une véritable transition vers l'agroécologie paysanne et la souveraineté alimentaire devrait être mise en œuvre en promouvant l'agriculture à petite et moyenne échelle, les droits des paysan·nes et la régulation du marché.

Dans le cadre de cette transition, l'élevage paysan est une approche agroécologique nécessaire. C'est l'agriculture industrielle, menée par les sociétés privées, qui ne garantit pas les droits des animaux. L'élevage paysan à petite échelle est quant à lui fondamental pour garantir que notre système agricole soit écologiquement, économiquement et socialement cohérent et durable.

L'accent doit donc être mis sur la mise en œuvre d'une politique favorisant une transition agroécologique vers l'élevage à petite échelle, en s'éloignant des grandes exploitations industrielles. L'Union européenne doit donc appliquer le principe de précaution aux protéines cultivées en laboratoire et les interdire du marché. ■

ECVC : eurovia.org

(1) La vidéo est à voir sur la chaîne Youtube de La Via Campesina, ou directement sur : urlz.fr/i9MA
(2) La fiche d'information : urlz.fr/i9ML

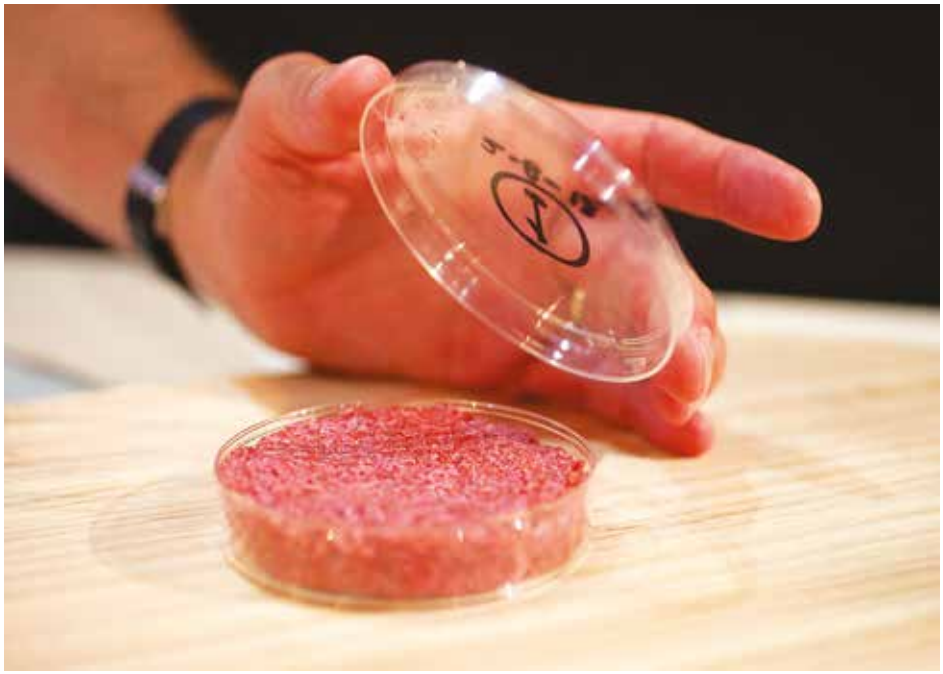

Loir-et-Cher Les bons fruits du Bel Air

Luc Saillard est arboriculteur à Couture-sur-Loir, dans une ferme familiale de 30 hectares, conduite en bio depuis 1997.

Luc Saillard commence à travailler en 2009 sur la ferme familiale, les Vergers du Bel Air, avec ses parents, Régine et Lionel. Il en devient le co-gérant, avec son père, en 2012. Cette ferme arboricole, créée en 1986, s'oriente vers l'agriculture biologique et la vente directe en 1997. Lionel souhaitait alors aller vers l'amélioration qualitative de sa production et s'affranchir des crises commerciales qui affectaient les coopératives et les organisations de producteurs.

Conséquence de cette transition vers l'agriculture paysanne : une diversification de la production – trente variétés de pommes, six variétés de poires, mais aussi des cerises, des prunes, des coings, des pêches, de la vigne – et de la commercialisation – fruits entiers, cidre, jus et purées de fruits.

Le développement de la vente directe entraîne une augmentation des besoins en main-d'œuvre, avec un magasin à la ferme ouvert quatre jours et demi par semaine, plus quatre marchés à Vendôme, Montoire, Boursay et Béssé-sur-Braye (Sarthe). Le reste de la production est vendu à Val Bio Centre, une association régionale qui regroupe une cinquantaine de producteurs et productrices de fruits et légumes et distribue les Paniers Bio du Val-de-Loire, chaque semaine, dans près de 300 points de dépôt en Centre-Val-de-Loire et en Île-de-France [1].

La conversion en bio entraîne aussi une augmentation des besoins en main-d'œuvre dans les vergers. Les régulateurs de croissance sont remplacés par l'éclaircissage manuel, avec une embauche spécifique de saisonniers à la fin du printemps. Les herbicides sont remplacés par le désherbage mécanique, soit cinq à six passages par an au lieu de deux avec la chimie. Pour la lutte contre les maladies fongiques, le soufre et le cuivre sont autorisés en bio, mais les produits à action systémique – qui pénètrent dans la plante – sont remplacés par des produits à action de surface : comme pour le désherbage, il faut alors renouveler les interventions phytosanitaires dès qu'il pleut.

Depuis le départ à la retraite de son père en juillet 2021, Luc Saillard travaille sur la ferme avec sa compagne, Tatiana, sa mère, Régine – également sur le point de prendre sa retraite – et deux salariés à plein temps. L'équipe est renforcée par des saisonnier·es pour l'éclaircissage, les marchés de pleine saison, et surtout pour la cueillette : ce sont alors jusqu'à quinze personnes supplémentaires qui travaillent à la ferme. Pour pallier les départs de ses parents à la retraite, Luc cherche à embaucher de nouvelles personnes à plein temps, mais n'était pas, en début d'année, parvenu à trouver de personnes suffisamment qualifiées [2]. ■

Nicolas Pâtissier, paysan dans le Loir-et-Cher

vergersdubelair.com

(1) lespaniersbiodu-valdeloire.fr
(2) vergersdubelair@wanadoo.fr

Luc Saillard et son père, Lionel, qui a pris sa retraite en juillet 2021. Régine, la mère, est aussi sur le point de prendre sa retraite.

Les vergers occupent 12 hectares avec, entre autres, de nombreuses variétés de pommes et de poires.

- Ferme de trente hectares, dont douze hectares de fruits et un hectare de vigne.
- Ferme familiale depuis 1986, Luc s'installe en 2012, comme cogérant avec ses parents.
- Labellisée AB depuis 1997.
- Cinq équivalents temps plein (ETP), jusqu'à quinze saisonnier·es en saison de cueillette.
- Trente variétés de pommes (dont golden, chanteclair, gala, dalinette, délice d'or, pilot…).
- Six variétés de poires (conférence, comice, passe-crassane…)
- Mais aussi : raisin, cerises, prunes, coings, pêches…

Pays basque « *Je voulais produire* ce que j'aime consommer »

Sylvain Régnier, 38 ans, s'est installé en 2017 dans une ferme à quelques kilomètres de Donibame Garazi (Saint-Jean-Pied-de-Port). Il élève des poules pondeuses et des porcs dont il vend œufs, viande et charcuteries en direct, localement.

Propos recueillis par **Julen Oillarburu,** *Laborari*, journal d'ELB, syndicat basque membre de la Confédération paysanne

Quel a été ton parcours ?

J'ai quitté l'école à 17 ans parce que j'en avais ras le bol du système scolaire. J'ai ensuite travaillé en intérim jusqu'à 30 ans, dans un peu tout et n'importe quoi : travail à la chaîne, en cuisine, en station de ski, monteur de chapiteau, manœuvre dans le bâtiment… À 30 ans, j'ai voulu faire autre chose. C'est là que l'agriculture m'est venue : l'envie de me reconnecter à la terre, d'avoir une certaine autonomie alimentaire… Je suis parti faire un BPREA à Périgueux, en bio parce que j'étais déjà consommateur de produits bio et que si je devais produire, c'était avant tout pour faire des choses que j'aime consommer. C'est pendant ma formation que j'ai décidé de faire porcs plein air, verger et poules pondeuses. La formation terminée, je suis revenu au Pays basque où je travaillais déjà avant. Je suis resté ouvrier agricole en transformation fromagère et en abattage de poulets et de lapins, en attendant de trouver des terres et de m'installer. Quand j'ai trouvé cette ferme à Lasse [1], je suis rentré dans les démarches d'installation et je me suis installé ici en juin 2017.

(1) Via l'association BLE, Biharko Lurraren Elkartea, membre du réseau Civam.

À quoi ressemble ta ferme ?

À la ferme, il y a cinq truies et un verrat. Dans les parcs, il y a une trentaine de cochons quasiment tout le temps à l'engraissement. Je travaille avec un boucher qui me fait toute la découpe et les préparations de viande fraîche. Après, je fais les conserves chez lui.

J'ai aussi 80 poules l'hiver et le double l'été, qui évoluent dans un jeune verger – pour l'instant – planté d'environ 200 arbres : 120 pommiers et le reste en pruniers, pêchers, noisetiers, plaqueminiers, figuiers, feijoas… En surface, j'ai 10 hectares, à peu près, avec un peu plus de 6 hectares de forêt et 4 de prairie.

Quels sont tes circuits de vente ?

Je fais deux marchés par semaine (Garazi et Ustaritz) et un marché touristique l'été. Je livre une amap, une fois par mois, et tous les 15 jours différents magasins locaux. Je livre aussi un restaurant et je pratique la vente à la ferme, le jeudi soir.

La ferme où tu t'es installé est issue d'un démembrement d'une petite ferme…

Avant nous, c'était une seule petite ferme avec des brebis laitières et des vaches à viande. C'est devenu trois petites fermes. Maintenant, il y a de la vigne, du maraîchage avec transformation, de l'élevage, un artisan boulanger et un autre projet en cours. Ça a réussi parce que c'était l'objectif du propriétaire. Il avait des conditions très claires : être en bio et entretenir la ferme, avec un bail de carrière.

En porcs et en poules, les mesures de biosécurité ont évolué…

Ce qui m'énerve, c'est que l'industriel et le paysan sont mis au même niveau. Les méthodes industrielles ne sont toujours pas remises en cause alors que, pour moi, c'est vraiment ces modes d'élevage qui sont problématiques. On y met trop d'animaux dans trop petit, ça fait une surconcentration et le moindre problème qui arrive là-dedans fait tout exploser. Et à côté, nous les petits paysans, face à l'administration, on a l'impression d'être une proie en train de mourir avec des vautours qui nous regardent pour venir nous achever. Quand on voit les règles prises, l'énergie et les moyens déployés pour les appliquer, on se dit qu'il y a quand même une volonté de tuer les paysans. Pourtant, l'objectif d'un élevage paysan comme le mien, c'est de nourrir la population et de faire ça proprement.

Es-tu impacté par l'augmentation des prix des matières premières ?

En quelques mois, j'ai perdu toute la marge que je me faisais. En janvier, les céréales pour cochons ont pris 40 euros la tonne. J'ai dû augmenter les prix de mes produits de 15 %. Les ventes ont un peu baissé mais j'ai pris le temps d'expliquer et les clients ont l'air de comprendre. Pour remédier à cette dépendance du marché mondial, ça serait intéressant de se regrouper à plusieurs paysans pour produire et fabriquer notre propre aliment, avec une traçabilité. ■

Sylvain Régnier ne compte pas agrandir sa ferme, ni augmenter le nombre d'animaux élevés. Il dit avoir déjà trouvé un équilibre qui lui permet d'assurer seul la continuité de sa démarche.

Pâti'Bar à la ferme

Au Pin, dans le nord des Deux-Sèvres, un bar associatif a redonné un second souffle à l'une des maisons de la ferme de l'Orgerie. Retour sur la mise en place d'un projet collectif.

Marie Gazeau, paysanne dans les Deux-Sèvres

Le cadre est sympathique : la petite mare devant, le grand chêne à côté et les pâtures bordées de haies tout autour. C'était la maison de mamie : posée au milieu de la ferme, entre la bergerie et l'étable. La bâtisse, inhabitée pendant une trentaine d'années, s'est détériorée petit à petit, sans faire de bruit, jusqu'au jour où la charpente s'est littéralement effondrée. Faisant ressurgir avec fracas la question que l'on évoque parfois sans jamais la considérer comme une priorité : comment remettre de la vie dans ce bâtiment ?

Difficile pour Bruno, paysan et propriétaire des lieux, d'y porter un projet en plus de la ferme [1]. Alors, il a fait refaire la charpente et la toiture, et par un froid matin de décembre, une trentaine de copains, copines et habitant·es du coin s'est réunie avec l'aide du centre socioculturel pour un grand remue-méninges. Chacun·e a apporté ses idées et le bar associatif est très vite ressorti comme un projet consensuel.

Un bar, tout simplement. Il en reste bien quelques-uns, des bars, dans les bourgs autour, mais ils ne sont pas forcément ouverts en soirée, et il leur manque un petit quelque chose de convivial. Quelques réunions plus tard, les valeurs portées par le projet sont énoncées : solidarité, éducation populaire, protection de l'environnement, ouverture culturelle et convivialité. L'idée est de faire vivre le lieu simplement et d'y développer une offre culturelle et ludique de proximité, proposée par et pour les adhérent·es.

Le collectif s'organise. Bruno propose une mise à disposition gracieuse du bâtiment. Charge au collectif de l'aménager : faire tomber les cloisons, enlever le crépi, changer les huisseries et, au bout de la grande pièce, installer un évier, un plan de travail et le fameux bar avec sa tireuse à bière. Les chantiers collectifs s'enchaînent, avec pas mal de récup' et quelques dons. Au bout d'un an et demi, même s'il reste bien des travaux, une assemblée générale constitutive lance la première saison officielle du Pâti'Bar, qui tient son nom de la parcelle attenante.

Le statut de bar associatif évite d'avoir à s'acquitter d'une licence pour vendre de l'alcool et d'avoir un bâtiment répondant aux normes des établissements recevant du public. Qui veut consommer doit adhérer. La cotisation est à prix libre. Chaque adhérent·e peut ensuite tenir une permanence : ouvrir le bar, servir les consommations, présenter le fonctionnement aux nouveaux adhérents et adhérentes… Libre à chacun·e de proposer des animations, en fonction de ses compétences : concours de fléchettes, soirée papillon de nuit, projection de film, soirée burger ou *blind test*, initiation aux danses trad… Quelques partenariats se tissent avec la ludothèque ambulante qui vient désormais une fois par mois. Bien sûr, le Covid est aussi passé par là, retardant certains projets, comme celui de cette association de musique de Bressuire qui cherche à organiser des concerts en zone rurale. Mais ce n'est que partie remise.

Pas de réseaux sociaux, ni de presse, pas de tract. Depuis trois ans, l'association ne fonctionne que par le bouche-à-oreille. « *L'idée de départ est d'ouvrir tous les vendredis soir. Il y a des soirées à 50, des soirées à 6 et des soirs où le bar est fermé faute de bénévoles pour tenir la permanence* », explique Philippe Coûtant cosecrétaire de l'association (et ancien porte-parole régional de la Confédération paysanne, NDLR). Aucune importance : le démarrage sans loyer ni salariat permet de tester le fonctionnement sans pression financière.

Plus de 200 adhérent·es reçoivent les informations par courriel. Le réseau des copains et copines de la Conf' est très présent, mais nous touchons plus largement. On ressent un vrai besoin de ce type de projet en milieu rural. Sortie de son silence, la maison de mamie, devenue Pâti'Bar, donne à la ferme un nouveau rôle d'animatrice de son territoire rural. ■

(1) À la ferme de l'Orgerie, Marie Gazeau est arboricultrice (fruits divers, vente de frais et transformation), Bruno Apparailly élève des bovins de race charolaise et des ovins de race Belle-Île – Contact : mar.gazeau@laposte.net

Le 13 mai, avant le premier concert d'un groupe de rock local.

Une vie près de la terre

Benoît Ducasse

Une vie près de la terre, Marie Gazeau, éditions First, mars 2022, 16,95 euros.

Début mai, j'ai lu *Une vie près de la terre*, de Marie Gazeau.

Je pensais le lire par devoir, puisque nous l'avions reçu à la rédaction et que c'est Marie qui l'a écrit, Marie, paysanne dans les Deux-Sèvres et journaliste de formation, Marie qui a travaillé pour *Campagnes solidaires*, au printemps 2021, durant le congé maternité de Sophie Chapelle.

Mais d'entrée je l'ai lu avec plaisir, tournant les pages sans voir le temps passer.

Les paysannes et les paysans trouveront aussi plaisir à le lire. Mais je le trouve excellent pour toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture paysanne sans être paysan·nes. Car on voit bien, en le lisant, ce qu'est la vie quotidienne, avec ses centres et ses périphéries, d'une petite ferme en agriculture paysanne, du travail de l'arboricultrice (l'implantation du verger, la taille, la récolte, la transformation, la crainte du gel…) et de celui de l'éleveur de bovins et ovins allaitants (le vêlage, la gestion des pâtures, la crainte de la sécheresse et du manque de foin…), de celui de paysan en général (de la déclaration Pac aux discussions avec les véganes) au contexte et annexes de ce travail (la vie rurale, la culture à la ferme, les enfants…). On se rend vite compte qu'on est dans une « ferme de la Conf' », et donc ce que c'est.

« *Une plongée dans le quotidien d'une agricultrice d'aujourd'hui* » est le sous-titre pertinent du livre. Une plongée vivifiante. ■

La mer contre-attaque !

Vous n'irez plus à la plage de la même façon… Quand la science et l'humour s'allient pour informer le grand public sur les aléas littoraux, cela donne ce livre d'actualité, à la fois ludique et pédagogique.

La mer contre-attaque ! est le fruit de conférences, fortes et originales, animées par le trio Éric Chaumillon, Mathieu Duméry et Guillaume Bouzard [1].

Ils nous exposent leurs regards croisés sur les grands mystères de l'érosion côtière : le discours scientifique est agrémenté d'humour, le tout prenant vie dans des dessins drôles et efficaces. Le livre est un outil indispensable dans le monde d'aujourd'hui pour comprendre les causes de l'évolution du littoral, mais aussi mesurer les conséquences que les variations climatiques ou l'activité humaine peuvent avoir sur ce phénomène.

Le lecteur ou la lectrice est invitée à découvrir au fil des pages les différents facteurs responsables de la vulnérabilité de ces zones et à considérer les options qui s'offrent pour s'adapter à ces changements. Une lecture riche en anecdotes et des dessins qui mettent brillamment en perspective la portée scientifique du texte. ■

Jean-François Périgné, paysan de la mer sur l'île d'Oléron

(1) Éric Chaumillon est maître de conférences en géologie à l'Université de La Rochelle, spécialiste de l'environnement des littoraux et des bancs de sable ; Mathieu Duméry est le professeur Feuillage d'une chaîne Youtube consacrée aux questions d'environnement ; Guillaume Bouzard est un auteur de bande dessinée.

La mer contre-attaque, Éric Chaumillon, Mathieu Duméry et Guillaume Bouzard, éditions Plume de carotte, 151 pages, 19 euros, 10/2021.

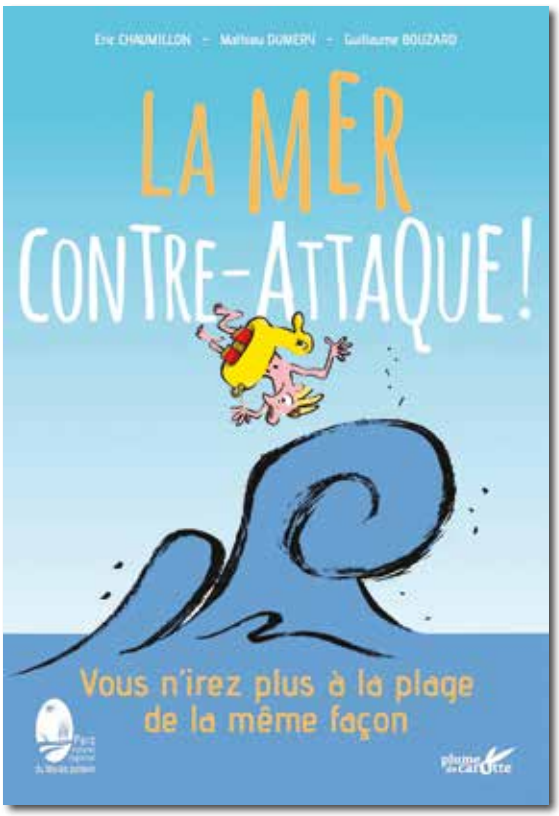

FranceterredeLAIT

Retrouvez-nous sur **franceterredelait.fr**

Cniel

“ÊTRE ARRÊTÉ, SANS QUE TOUT S’ARRÊTE.”

ASSURANCE PRÉVOYANCE : PROTÉGEZ VOTRE EXPLOITATION ET VOTRE FAMILLE.

Parce que la vie réserve parfois des coups durs, l’Assurance Prévoyance Agricole vous permet d’y faire face en vous protégeant vous, vos proches et votre activité en cas :

- d’arrêt de travail : versement d’indemnités journalières en complément de celles versées par la Mutualité Sociale Agricole ;
- d’invalidité permanente, partielle ou totale : versement d’une rente ou d’un capital ;
- de décès : versement d’un capital aux bénéficiaires de votre choix.

Avec la garantie Service de Remplacement, Groupama prend également en charge une partie des frais de main-d’œuvre occasionnés durant la période de votre absence.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama-agri.fr

Pour les conditions et les limites de garanties, se reporter au contrat disponible en agence.

Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d’Assurances Mutuelles Agricoles - Siège social : 8-10 rue d’Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris - Entreprises régies par le Code des Assurances - Document et visuel non contractuels - Réf. Com SDB/2022 - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création : Agence Marcel. Mai 2022.

Groupama
la vraie vie s’assure ici

Les petites annonces sont payantes, sauf celles qui concernent l'emploi, les recherches et propositions d'installation, et toute autre demande à but non lucratif. Tarif : 8,50 € les six lignes + 1,50 € par ligne supplémentaire (30 caractères par ligne). Pour les tarifs publicitaires, contacter :
Média Pays – 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET
Tél. : 0 143 628 282

EMPLOI - STAGES FORMATION

Offres

- Hauts-de-France - Initiatives Paysannes, membre de la Fadear, recrute un animateur ou une animatrice - Au sein d'une équipe de 15 salariés·es, animation du pôle installation sur la Somme et l'Aisne et participation à la coordination de l'ensemble du pôle installation régional - Accompagnement de porteurs de projet, animation et organisation de formations, actions de sensibilisation, gestion administrative et financière du pôle… - Formation sup en agriculture, ESS ou dév rural/ou exp significative dans ces domaines - CDI temps plein, basé à Amiens, salaire selon convention coll de la Conf. paysanne (2 168,79 € brut pour débutant·e) - Permis B - Candidature avant le 2/6 à : m.chesneau@initiatives-paysannes.fr (préciser candidature poste installation).

- Doubs - Urgent - La ferme de la Batailleuse recrute un·e vacher·e ou un·e fromager·e - CDD de 4 mois renouvelable - Smic - Possibilité de logement - Petite ferme associative de montagne, collective, en bio, ouverte au public - Pour le poste de vacher : 20 vaches montbéliardes, AOP Comté, travail de fenaison, poste en binôme - Pour le poste de fromager : transfo du lait de 45 chèvres en lactique - Débutant·e accepté·e si rigoureux - Postes à pourvoir de suite - À Rochejean - 06 47 43 02 63 - ferme.batailleuse@gmail.com

Demande

- Toutes régions - Depuis un an et demi, je parcours la France à vélo de ferme en ferme afin d'approfondir ma formation avec les chèvres et le fromage - Dans un désir de voir le fonctionnement d'une ferme sur l'ensemble des saisons, je suis à la recherche d'une ferme qui aurait du travail salarié pour une année - Ouvert à fermes mixtes (chèvres et autres activités), ou à toute autre proposition - 19 ans, autonome sur la traite, la fromagerie, la garde et j'ai un chien de travail - zois.michel@lilo.org

- Rhône-Alpes - Inscrite au CS produits laitiers fermiers de l'ENIL de Poligny, je cherche un maître d'apprentissage et un emploi en contrat pro, à partir de septembre 2022, dans un élevage laitier avec transfo fromagère - Mini un an pouvant déboucher sur une collaboration à plus long terme - J'ai été formée au métier de bergère - Exp en alpage et à la ferme avec les trois ruminants (traite, parcs, soins) - 06 44 07 86 98 - dahaneloise@yahoo.fr

ASSOCIATION INSTALLATION TRANSMISSION

Offres

- Eure-et-Loir - Cherche porteurs ou porteuses de projets agricoles pour la ferme du Tronchay, à Courville-sur-Eure - 12 ha, en bio depuis 2008, idéale pour mettre en place un projet agricole en circuit court - Le bien appartient à une foncière (Artem Hortus Vitae), une SAS qui l'a acquise fin 2020 - Location des bâtiments (très bon état), avec 2 serres de 500 m², un hangar agricole et une ancienne bergerie - Un verger en production, un projet de maraîchage est recherché - Deux habitations sont possibles dans une partie des bâtiments - un projet de tiers lieu est en cours (coworking, restauration, formation, gîte) - paubry@thinkcad.net - 06 37 87 92 30

- Orne - Ferme laitière à transmettre dans le bocage domfrontais, pour départ à la retraite fin 2023 - 350 000 l de lait sur 102 ha, dont 55 accessibles aux laitières - Bonne valorisation du lait - Vente du corps de ferme avec grande maison d'habitation (chauffage bois, panneaux solaires), bâtiments d'élevage et séchoir à foin, bâtiment avec four à pain - Évolution touristique possible - 06 38 26 11 89

- Orne - Ferme laitière bio à transmettre au printemps 2023 (retraite) - À Sainte-Honorine-la-Chardonne - 80 ha, dont 55 accessibles aux vaches, 256 000 l de lait livrés à Biolait - Stabulation 56 places + nurserie + étables 60 places, hangar et tunnel de stockage - Maison d'habitation, avec vieux bâtiments aménageables en plus - Les terres sont en location, à discuter pour le corps de ferme et les bâtiments - 06 44 93 23 80 - 06 71 35 70 32 - lina.jeanp@gmail.com

- Orne - Ferme en polyculture-élevage à transmettre, avec maison d'habitation - 105 ha, dont 50 autour de la ferme, en herbe - 350 000 l de lait (85 % Normandes), stabulations, nursery, 2 hangars de stockage - Terres en location - À Ecouché - fermelaitiere61@laposte.net - 07 82 74 51 76

- Indre-et-Loire - Ferme à transmettre, à Chaumussay - 138 ha à louer - Productions souhaitées : élevage bovin - Bâtiments disponibles : 1 maison et 3 hangars - Je fais du lait et des céréales vendus en coopérative - J'ai travaillé à améliorer la qualité de la production en améliorant la génétique et le bien-être du troupeau - J'aimerais partir à la retraite d'ici un an à un an et demi - Une transmission progressive avec phase de tuilage est possible - Terres à louer, bâtiments, matériel et cheptel à vendre - 06 84 84 98 88 - biraudjeanmimi@outlook.fr

- Indre-et-Loire - Recherche associé pour remplacer un départ à la retraite (pas de date arrêtée pour le moment, à discuter) - À Saint-Aubin-le-Dépeint - Ferme de 97 ha en productions variées

Bulletin d'abonnement

Avec le bulletin d'abonnement à retourner sous enveloppe timbrée avec votre chèque à l'ordre de Campagnes solidaires au 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET

N° 384

CAMPAGNES SOLIDAIRES

TARIFS :
Annuel (11 numéros) : 46 €
6 numéros : 24 €
Soutien, collectivité et étranger : 60 € (ou plus)

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ Commune _____
Profession _____ Téléphone _____
Courriel : _____

Ou avec le mandat de prélèvements sepa ci-dessous
à retourner en y joignant un relevé bancaire (RIB) ou postal (RIP)
Média Pays – 104, rue Robespierre – 93170 BAGNOLET

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ Commune _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Média Pays à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Média Pays. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à..... Signature :

le .....

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :
Établissement/Agence _____
Adresse _____
Code postal _____ Commune _____

Je vous prie de bien vouloir présenter en faveur de Média Pays sur le compte référence ci-dessous les sommes correspondant à mon abonnement :

Tous les quatre mois (le 15 ème jour du premier mois) ❒ 15 € ou ❒ 20 € Soutien, collectivité et étranger

Annuellement (à la date du renouvellement) ❒ 45 € ou ❒ 60 € Soutien, collectivité et étranger

IBAN

Association bénéficiaire : Média pays – Numéro national d'émetteur : FR96ZZZ492109

BIC

Ou sur le site de la Confédération paysanne : confederationpaysanne.fr

Tél. : 01 43 62 82 82 – abocs@confederationpaysanne.fr

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de gestion de l'association et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès aux informations dans les conditions prévues par la délibération N°80 du 1/4/80 de la CNIL.

et en AB : arboriculture, maraîchage, céréales et oléagineux, bovin allaitant et transformation - Vente en circuits courts, avec 9 à 1 3 équivalents temps pleins sur la ferme et les marchés - Er.gaec2s@gmail.com - 06 22 62 33 14 - 02 47 29 25 31

- Loir-et-Cher - Une ancienne ferme familiale pourrait intéresser un·e futur·e paysan·ne ayant besoin de dépendances avec peu de terrain - À Valaire - Avec maison d'habitation (130 m², grange, cave, cellier), hangar (200 m²) et 5 300 m² de terrain - Un champ est en location, le bailleur est d'accord pour laisser 1/2 à 1 hectare pour le nouveau propriétaire (location) - marieprou@zaclys.net - 07 49 15 51 88

- Loir-et-Cher - Ferme à céder, à Chauvigny du Perche - Le Boulay - 48 ha, avec bâtiments d'élevage, lieu de stockage - Élevage bovins viande (30 vaches salers et la suite) - Autonomie alimentaire du troupeau - Vente directe - Avec mon frère, nous nous sommes installés en 1989. Nous avons fait constamment évoluer la ferme : passage en AB en 2000, démarrage de l'atelier bovin viande en 2010, création d'un laboratoire de transformation en 2015 - Souhait départ à la retraite début 2023 - 06 03 72 99 93

- Loiret - Ferme à vendre, aux portes d'Orléans (Saint Jean-le-Blanc) - 58 ha groupés autour des bâtiments - Bâtiments : maison d'habitation (250 m²), ancienne bergerie (200 m²), ancienne étable (200 m²), hangar (230 m²), espace de vente (270 m²), pigeonnier - La ferme était en productions diversifiées : céréales, légumes plein champ, maraîchage dont une partie en cueillette directe et une partie en vente sur place - Possible installation de plusieurs paysan·nes - Disponible dès maintenant, 620 000 € - martine.bourdel@wanadoo.fr - 06 84 17 82 59

- Indre - Ferme diversifiée cherche plusieurs associé·es (1 à 4) - L'activité est centrée sur les cultures, les élevages porcins et caprins et leurs transformations (viande, charcuterie, fromages, huile, farine, maraîchage…), avec vente directe sur les marchés parisiens - 86 ha en fermage, divisés en parcelle de 4 ha pour permettre des rotations longues - Variétés anciennes et fermières de semences - Autonomie en matériel sur tous les pôles d'activités - 3 associés et 7 salariés, gestion collégiale - Le statut juridique de la SCEA (2004) permet d'accueillir facilement des associés par des cessions de parts - contact@lafermedelaprairie.fr - www.lafermedelaprairie.fr

- Indre - Ferme à transmettre avant départ à la retraite - À Pouligny-Saint-Pierre - 45 ha de terres à l'achat + possibilité de 7 ha de bois à l'achat - En exploitation individuelle, je produis des céréales, des légumes secs, des oléagineux pour faire de l'huile, jusqu'à l'année dernière, j'élevais aussi une centaine de brebis allaitantes - Pour tout projet paysan en bio - Bâtiments disponibles sauf maison d'habitation - 07 84 79 22 92 - 06 74 86 93 03

- Nièvre - Domaine viticole, en bio depuis 2000, à reprendre en location - Terroir AOP Coteaux du Giennois, à Pougny, près de Pouilly-sur-Loire et Sancerre - 3 ha plantés, sauvignon, pinot noir et gamay, possibilité de planter hors AOP - Bâtiments (hangars et chais) à louer - Matériel fonctionnel et complet à reprendre pour un petit prix - Possibilité de logement dans un rayon de 7 km - 03 86 28 13 71 - philippenerot@gmail.com

- Vendée - La commune de l'île d'Yeu recrute un·e maraîcher·e passionné·e, futur·e responsable d'une ferme municipale - Cadre d'emploi des adjoints techniques Cat C à temps complet - À pourvoir dès que possible - Candidature à : recrutement@ile-yeu.fr

- Cantal - Ferme à reprendre, 85 ha SAU dont 35 ha en propriété, en Margeride - Actuellement en bovins lait, AOP Cantal/Fourme d'Ambert/Bleu d'Auvergne - Souhait de vendre le foncier et les bâtiments : stabulation (50 places), équipée d'un évacuateur à fumier et d'un lactoduc + bâtiment (140 m²) + hangar de stockage (580 m²) - Le cheptel de 45 montbéliardes pourrait être cédé en fonction du projet - Le cédant conserverait la majorité du matériel de traction et fenaison, mais Cuma à 10 km - Possibilité de diversification - Possibilité d'habitation sur place, dans une maison appartenant au cédant qui pourrait faire partie de la vente - 09 61 27 39 06 - lucie.rey@cantadear.fr

- Cantal - À Laurie, 20 ha à reprendre en location - Terres utilisées jusqu'à maintenant pour moitié pour la fenaison et la mise en estive d'un troupeau de bovins allaitants conduit en bio - Les cédants souhaitent transmettre rapidement à porteurs de projet, en individuel ou collectif, le parcellaire pouvant se prêter à du petit ruminant ou du maraîchage/arboriculture - Sources sur les parcelles - 20 autres ha pourraient éventuellement suivre, aujourd'hui détenus par d'autres propriétaires du village ouverts à une reprise - 09 61 27 39 06 - lucie.rey@cantadear.fr

- Haute-Loire - Ferme en maraîchage bio diversifié, à Sanssac-L'Eglise, recherche un·e associé·e pour rejoindre le Gaec, à compter du 01/01/2023 - Stage test à prévoir avant installation - Contact : 06 37 90 11 63 ou confederation-paysanne.43@orange.fr

- Doubs - À céder (majoritairement à la vente) ferme laitière + activité pédagogique et agritourisme (gîtes, table et chambres d'hôtes) - 72 ha, 40 VL, 252 000 l, 8 à 10 génisses élevées par an - Valorisation du lait (coopérative fromagère) en AOP Comté, Mt d'Or, Morbier - Étable (90 places), salle de traite, stockage (fourrage et matériel), maison (300 m², incluant un gîte rural) - À Ornans - 03 81 65 52 51 - cvernotte@agridoubs.com

- Aveyron - À La Couvertoirade - Ch associé·e, dès que possible, pour un élevage de 300 brebis Lacaune lait en AB - Nous (2) sommes en Gaec et coopérateurs à la fromagerie des Bergers du Larzac qui se charge de la production et de la vente de notre gamme de fromages - 280 ha (200 ha de parcours et 80 ha de champs), culture de prairies et céréales pour nourrir le troupeau + petits élevages vivriers et grand jardin - Bâtiments fonctionnels, bonnes conditions de travail, adhésion à la Cuma locale - Période d'intégration souhaitée, via un salariat ou un CEFI - 06 07 99 71 54 - 06 50 32 07 81

- Tarn - Pour départ en retraite, une ferme de 26 ha est à reprendre en fermage, dès à présent, à Castelnau-de-Brassac - Ouvert à toutes propositions d'activités agricoles, bien que les surfaces se prêtent plutôt à une activité céréalière avec valorisation (paysan boulanger…), voire du petit élevage et/ou maraîchage, en complément d'éventuels autres ateliers - DPB disponibles - Les terres peuvent être passées en bio - 26 ha dont 24 cultivables et 2 ha en prairies naturelles non labourables - Bâtiments également à la location - Matériel disponible à l'achat - 05 63 51 03 70 - adear.tarn@free.fr

- Aveyron - Ferme à vendre, avant départ à la retraite en février 2024 - 35 ha (27 ha SAU) - Actuellement, 20 vaches limousines et leurs veaux, commercialisés pour partie en direct en colis - Céréales (seigle, blé et colza) cultivées sur 12 ha et vendues en coop - Matériel en propriété, en copropriété et en Cuma - Reprise possible avec stage de parrainage (CEFI), envisageable à compter de janvier 2023 - Diversification, développement de la vente directe et/ou réorientation (caprin, ovin…) possibles - À terme, la vente de la maison d'habitation (actuellement occupée par la mère du propriétaire) est souhaitée - 07 69 25 13 96 - erwin-daragnes@addear12.com

- Béarn - Propose parrainage pour reprise d'une ferme maraîchère, à Monein - En AB sur 2 ha, avec un salarié, je cherche un repreneur ou une repreneuse que je propose d'accueillir en stage parrainage - Reprise de l'ensemble de l'exploitation et du matériel, maintien du salarié souhaité - 06 13 23 00 90 - fabacees@gmail.com

- Béarn - Projet d'association en élevage ovin et transfo fromagère, à Buziet - Je reprends une ferme et suis à la recherche d'une personne motivée pour travailler avec moi - 31 ha de prairie, élevage en AB, bâtiments existants (à compléter dans les années à venir) : bergerie, salle de traite, utilitaire… 06 75 81 76 82 - chabanier.josua@hotmail.fr

- Ariège - Vends ferme maraîchère, à La Bastide de Besplas, une heure au sud de Toulouse - 3,5 ha, dont 2,2 ha de SAU et un bâtiment en bardage bois de 120 m² (une moitié à vocation de stockage, atelier et l'autre d'habitation, actuellement 60 m²) - La vente concerne aussi le matériel de production, 1 200 m² de tunnels (dont serre à plants avec nappes chauffantes), irrigation par aspersion et goutte-à-goutte avec pompage dans la rivière - Actuellement, la production est vendue sur 2 marchés et en paniers à la ferme - 160 000 € - frederic.scelles@gmail.com

- Aude - Cherche associé·e·s - Installée depuis 2017, atelier ovins allaintant/laitier en atelier principal + arbres fruitiers (1 ha de vigne, pommiers, poiriers, oliviers) - D'abord pour conforter l'atelier ovin, puis possibilité de développer une activité annexe - Brebis en estive l'été dans les Haute-Pyrénnées, puis sur landes et parcours et bergerie le reste de l'année - Vallée dynamique - florepivette@gmail.com - 06 14 57 41 12

Demande

- Finistère - Cherche un à deux hectares pour un projet de production de fleurs coupées, locales et de saison, près de Brest - 07 69 60 53 55 - isabelle.arnaldi@gmail.com

- Auvergne, Bourgogne ou Ouest-Rhône-Alpes - 4 porteur. ses de projet d'écolieu agricole ch un grand corps de ferme avec plusieurs dépendances, de 20 à 75 ha, avec mise en location d'une partie des terres, si possible avec bois et eau - contact@aureso.org - 07 57 50 14 67

MATÉRIEL - ANIMAUX

- Haut-Rhin - Vend chevrettes et chevreaux alpins sevrés, BO (pères issus réseau Cap'gènes), nés fin janvier et début mars 2022, élevés en bio - Petit prix - 07 81 22 94 75 - chevrerie.bambois@free.fr

- Ain - Cherche à acheter des vaches laitières ou génisses prêtes à vêler ; pour début 2023 ; de race Brunes Suisse Originale cornues - Pour installation dans l'Ain - 06 30 79 09 17

DIVERS

- Sud ou Sud-Ouest - Ex-paysan, eco-constructeur avec un bon gros stock de matériel, d'outillage et de machines (dont menuiserie complète) cherche un lieu pour installer atelier menuiserie et écoconstruction, avec bâtiment de 200 à 300 m², dans l'optique d'un partage et, à plus long terme, de la transmission de l'outil et du savoir-faire - Étudie toutes propositions - 06 10 20 03 23

- Occitanie - Jeune Guinéen, recherche un emploi d'ouvrier boulanger, si possible proche de Toulouse - En cours d'obtention d'un titre de séjour en tant que « parent d'enfant français » - Disponibilité immédiate - Formation faite en France -. Motivation, rigueur et professionalisme garantis - abdourahamanebaldelabe.97@gmail.com

Coup de pouce

Le collectif citoyen des Petits Champs a besoin de vous pour concrétiser l'installation d'une paysanne en petits fruits, dans le nord de la Côte-d'Or. Si vous voulez contribuer à un projet de réappropriation démocratique des questions d'agriculture, d'alimentation et d'écologie à l'échelle d'un petit territoire, rendez-vous sur : **lespetitschamps.org**

Charivari pour les terres de Pertuis

Le 14 mai, au Pertuis (Bouches-du-Rhône), c'était jour de « charivari », un carnaval revendicatif pour s'opposer aux expulsions, aux expropriations et pour l'abandon du projet d'extension d'une zone d'activité économique menaçant de destruction 86 hectares de terres agricoles et naturelles.

Les occupant·es de la Zap, la Zone à patates ou Zone à protéger (en écho à la Zad de Notre-Dame-des-Landes), avec le soutien des Confédérations paysannes de Paca et de nombreux collectifs et associations locales, défendent ces terres (cf. *CS* n° 382).

Depuis 2019, des actions de communication et de tractage, des recours en justice, puis l'occupation des terres par la remise en culture (légumes – dont les patates ! – et verger) se sont multipliées pour faire barrage au projet. Le « charivari » visait à rassembler plus largement, dans une convergence entre les acteurs locaux et le mouvement national des Soulèvements de la Terre [1]. Un pari réussi !

Source : communiqué de la Confédération paysanne de Paca

(1) lessoulevements-delaterre.org

Le cortège a rassemblé des paysan·nes, bien entendu, mais aussi bien plus largement, accompagné d'échassier·es, d'une fanfare et de nombreux chars.

Quelques petits incidents sont à déplorer, une vingtaine de personnes impossibles à identifier et à contrôler ayant pris pour cible l'entrepôt vitrine de la société du maire de la commune (juge et partie puisque devant bénéficier en bonne partie de l'extension de la zone d'activité).

Les Confédérations paysannes de Paca condamnent fermement toute action de violence et de dégradation, ce type d'agissements ne fait pas partie de leurs modes d'action.

Mais ces dégâts matériels ne doivent pas faire oublier que l'importance de préserver les terres agricoles est de plus en plus forte : l'urgence climatique et sociale ainsi que l'autonomie alimentaire doivent devenir des priorités.

Ces dégradations ne doivent pas faire oublier les nombreux manquements, passages en force, défauts de justification, incohérences et entorses à la loi qui entachent les différents dossiers inhérents aux autorisations nécessaires à la destruction de ces terres agricoles.

Le festival à la Zap de Pertuis a continué dans la soirée, avec plus de mille personnes, un marché paysan et d'artisanat, un bal, de quoi se restaurer et des concerts. Le dimanche se sont déroulés des chantiers participatifs, en réseau avec différents lieux de luttes de France et de pays frontaliers, avant quelques morceaux de jazz pour clore ces deux journées. ■